

RAPPORT D'ÉVALUATION

EVALUATION DE L'INSTRUMENT « COURS ET STAGES
INTERNATIONAUX »

Nicolas SUBILEAU (Pluricité)
Florent CHEMINAL (Pluricité)
Gildas GAUTIER

EVALUATION 2020
VERSION FINALE
AVRIL



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Pluricité, Rapport d'évaluation de l'instrument « Cours et stages internationaux » financés dans le cadre du programme de coopération au développement de l'ARES, Bruxelles : ARES, 2020

Éditeur responsable :

Laurent Despy

Académie de recherche et d'enseignement supérieur – ARES

Rue royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

www.ares-ac.be

ISBN 978-2-930819-46-4

Dépôt légal D/2020/13.532/16

© ARES, Avril, 2020

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
01. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
02. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	9
02.1 / L'ARES – CCD	9
02.2 / Les dispositifs mis en œuvre par l'ARES	10
02.3 / L'instrument « Cours et stages internationaux »	11
03.1 / Contexte et objectifs de l'évaluation	14
03.2 / Un questionnaire évaluatif structuré autour des grands registres d'évaluation	14
03.3 / Une évaluation conduite de novembre 2019 à mars 2020	15
04. ANALYSE ÉVALUATIVE.....	17
04.1 / Pertinence : un instrument pertinent et attractif, qui répond aux principales attentes des étudiant·e·s, malgré des marges d'amélioration	17
04.2 / Cohérence : un programme de formations original mais insuffisamment articulé avec les autres outils belges de coopération au développement	23
04.3 / Efficacité et effets induits : des apports importants et diversifiés pour les ancien·ne·s bénéficiaires des bourses, plus difficiles à identifier pour les autres étudiant·e·s et pour les établissements ...	30
04.4 / Efficience : Des financements consistants mais une exploitation perfectible	38
04.5 / Durabilité : une réalité de réseau multiforme faiblement appréhendée par l'ARES	41
04.6 / Équité : un dispositif accessible à des profils variés mais dans lequel les femmes restent sous-représentées.....	49
04.7 / Enseignement du benchmark – analyse transversale.....	53
05. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	55
05.1 / Conclusions	55
05.2 / Recommandations.....	59
06. ANNEXES	65
06.1 / Annexe 1 : Les dispositifs et aides financés par l'ARES CCD	65
06.2 / Annexe 2 : Liste des stages et cours internationaux	68
06.3 / Annexe 3 : Liste des entretiens et focus-groups	70

AVERTISSEMENTS

L'évaluation de l'instrument « Cours et stages internationaux » dont le présent document constitue le rapport final a été réalisée par le cabinet conseil Pluricité à la demande de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs dont ils représentent les points de vue. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'ARES et n'en représentent pas une position officielle.

SIGLES ET ACRONYMES

ACC	Accords-cadres de coopération
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
CAD	Coopération au développement
CCD	Commission de la coopération au développement
CIUF	Conseil interuniversitaire de la Communauté française
CPEONS	Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné
CSI	Cours et stages internationaux
DGD	Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire
ECMS	Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire
EES	Etablissement d'enseignement supérieur
ESA	Ecole supérieur d'art
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HE	Hautes écoles
IMT	Institut de Médecines Tropicale
MS	Master de spécialisation
MS GIRISS	Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires dans les pays du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PFS	Projets de formation Sud
PO	Pouvoir organisateur
PRD	Projets de recherche pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RI	Relations internationales
SPF	Service public fédéral
TFE	Travaux de fin d'étude
UCLouvain	Université catholique de Louvain

ULB	Université libre de Bruxelles
USL	Université Saint-Louis – Bruxelles
VLIR	Vlaamse Interuniversitaire Raad
WBI	Wallonie-Bruxelles International

01. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'instrument « cours et stages internationaux » consiste en des formations (master de spécialisation ou stage) dispensées dans les universités francophones de Belgique. Ils sont accessibles à toutes les personnes qui satisfont aux critères d'admission, qu'ils soient du Nord ou du Sud, mais ont pour objectif de proposer des modules de formation qui se caractérisent par leur ouverture à des problématiques spécifiques du développement.

Des bourses sont par ailleurs et conjointement octroyées aux ressortissant-e-s des pays en voie de développement disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la problématique ciblée, inscrit-e-s dans ces formations CSI. Ainsi, chaque année, l'ARES octroie 150 bourses de cours et 70 bourses de stage à des ressortissant-e-s des 18 pays partenaires de la coopération universitaire de l'ARES et de l'Ethiopie.

L'évaluation de l'instrument CSI, en tant qu'outil de politique publique de coopération au développement, objet du présent rapport, fait partie de l'évaluation de la première génération du programme de coopération académique au développement pour le renforcement des capacités individuelles de la nouvelle ARES, sur la période 2016-2020.

Cette évaluation a pour objectif d'examiner la satisfaction des différents critères retenus dans le plan stratégique : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, équité, impacts et changements induits.

L'évaluation a été conduite de novembre 2019 à mars 2020 par un prestataire externe à l'ARES et a été suivi par un Comité de pilotage. L'équipe d'évaluation a réalisé une série d'entretiens et focus groups auprès des principales parties prenantes de l'outil CSI (personnel de l'ARES, membres de la Commission de la coopération au développement, DGD, relais locaux de la coopération académique belge et employeurs dans certains pays partenaires de l'ARES...) et des focus groups ont été organisés dans chacune des 4 principales universités impliquées dans le programme (UCLouvain, Namur, Liège, ULB). Par ailleurs, une enquête a été diffusée auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses (666 réponses obtenues). Enfin, une brève analyse d'autres programmes de renforcement des capacités individuelles visant la formation universitaire dans le cadre de la coopération au développement a été réalisée.

L'évaluation a permis de dégager 6 grandes conclusions :

- 01.** Un programme pertinent, singulier et attractif proposant des contenus et des modalités qui répondent aux attentes, mais dont l'identité dans le paysage de l'offre de formation au développement pour les professionnel-le-s du Sud par les pays du Nord mérite d'être renforcée.
- 02.** Un programme sélectif, qui porte une attention particulière à la diversité des profils des bénéficiaires des bourses, sans pour autant parvenir à un équilibre, en particulier entre les femmes et les hommes et entre les différentes nationalités.
- 03.** Une articulation avec d'autres dispositifs de coopération au développement qui mériterait d'être renforcée pour enrichir l'opérationnalité des formations, affirmer davantage la dimension « Coopération au développement » et démultiplier les effets.
- 04.** Un programme financièrement bien doté, dont l'efficience pourrait être accrue pour mieux répondre à des besoins d'amélioration souhaitables et pour favoriser une visibilité budgétaire plus claire.
- 05.** Un programme qui a des effets concrets et positifs sur les bénéficiaires, mais qui gagnerait à renforcer sa dimension « animation du réseau », aussi bien pendant qu'après le déroulement de la formation, afin de renforcer la durabilité de ses effets et la visibilité sur ces derniers.

06. Un programme ARES CSI de formation universitaire de haut niveau (master...) qui mérite aujourd'hui d'être amplifié et complété par l'encouragement à une offre de formation des HE et ESA (master, bachelier) pour répondre aux besoins de compétences et de qualification intermédiaires des pays en développement.

Sur les base de ces conclusions, l'équipe d'évaluation a dégagé 8 grandes recommandations portant sur 5 axes clefs pouvant être intégrées dans les réflexions autour de l'élaboration du prochain programme quinquennal de coopération au développement de l'ARES, sur la période 2022-2026.

02. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

02.1 / L'ARES – CCD

02. 1.1 / L'ARES, UN ORGANISME FÉDÉRANT LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le 6 novembre 2013, le parlement de la Communauté française a adopté un décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont l'objectif consiste à renforcer la cohérence de l'enseignement supérieur francophone de Belgique. Le texte, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, prévoit notamment que les différents organes d'avis en la matière – dont le CIUF – fassent place à un organisme d'intérêt public unique fédérant les universités, les hautes écoles, les établissements de l'enseignement artistique et ceux de l'enseignement de promotion sociale, et les organes d'avis correspondants : l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES).

02. 1.2 / LA CCD DE L'ARES, COMMISSION THÉMATIQUE SUR LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE DE L'ARES

Depuis plus de 20 ans, dans le cadre des instances successives (CIUF puis ARES), les universités et, désormais, les hautes écoles (HE) et les écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissent et contribuent, au sein de leur commission thématique pour la coopération académique (aujourd'hui CCD) et en tant que partenaires non gouvernementaux de premier ordre, à la Coopération belge au développement (CAD).

En regroupant au sein de cette Commission de la Coopération au Développement les 6 universités, les 19 hautes écoles et les 16 écoles supérieures des arts de la Fédération, l'ARES au travers de la CCD constitue un pôle unique de mutualisation des forces et des expertises.

02. 1.3 / UN INSTRUMENT COMMUN POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PAYS DU SUD

L'ARES a pour objectif de soutenir les établissements d'enseignement supérieur (EES) des pays du Sud dans l'exercice de leurs trois missions fondamentales – formation, recherche et service à la société – et dans leur rôle d'acteur du développement.

L'ARES assure ainsi le financement et la gestion financière et administrative de ces activités communes. Elle bénéficie à ce titre d'un financement accordé via le Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères et Coopération au Développement et sa Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD).

L'ARES gère ainsi les programmes de financement des divers projets conduits par les universités et assure l'animation de ces mêmes programmes, par des actions organisées par elle.

L'ARES a ainsi vocation à :

- » Apporter des réponses innovantes et partagées aux enjeux globaux de coopération et de développement ;
- » Renforcer la place de la Fédération Wallonie - Bruxelles sur la carte de la diplomatie scientifique ;
- » Construire un réseau d'ambassadeurs pour la fédération et ses établissements d'enseignement supérieur ;
- » Contribuer au rayonnement de l'expertise des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de développement.

Concrètement, cela se traduit notamment par :

- » Des projets de recherche collaborative et multidisciplinaire ;
- » Des projets de mise en place de formations dans les universités partenaires ;
- » Des programmes de renforcement institutionnel et d'appui à la gouvernance académique ;
- » Un vaste programme de bourses de stages et masters de spécialisation orientés « développement » ;
- » Des groupes de recherche en appui aux politiques de coopération au développement ;
- » Des activités de sensibilisation des étudiant·e·s des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- » Un instrument de cofinancement des étudiant·e·s des pays en développement (PED) venus accomplir leurs études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

02.2 / LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR L'ARES

02.2.1 / UN LARGE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'ARES travaille avec 18 pays partenaires, dans 5 zones géographiques homogènes identifiées :

Describe any obstacles that may have impeded the overall implementation of the project. Explain the consequences of these difficulties on the implementation of the planned activities. What solutions were you able to provide? Among these, identify those that it would be interesting to share with other actors active in the country.

Afrique centrale et orientale : RD Congo, Rwanda, Burundi, Madagascar, Cameroun.

01. Afrique de l'Ouest : Sénégal, Burkina Faso, Niger, Bénin.

02. Maghreb : Maroc.

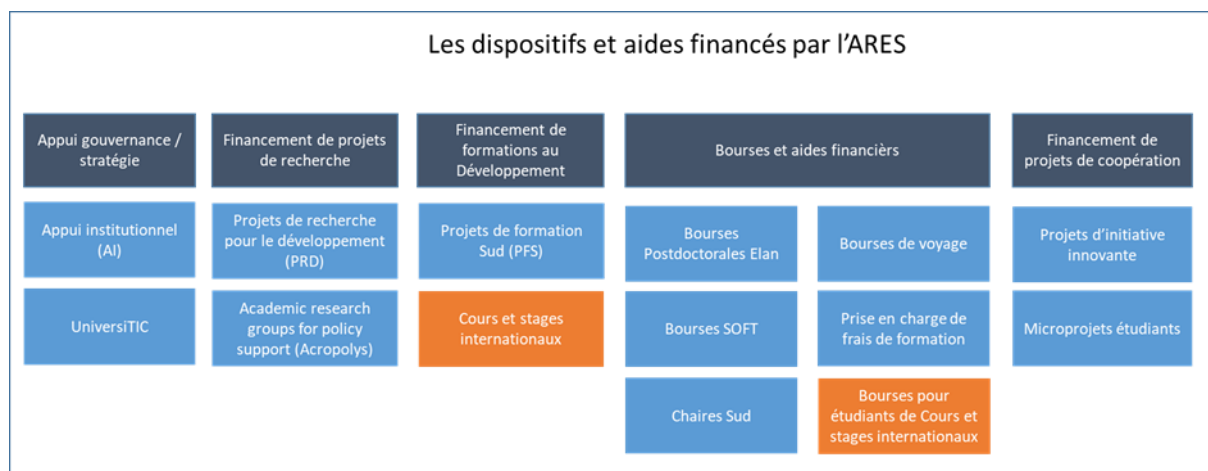
03. Amérique latine et Caraïbes : Bolivie, Équateur, Pérou, Haïti, Cuba.

04. Asie du Sud-Est : Vietnam, Cambodge, Philippines.

02.2.2 / UNE VARIÉTÉ DE DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Pour assurer la mise en œuvre de sa politique de coopération académique, l'ARES met à la disposition de ses établissements et de leurs partenaires des moyens financiers qui s'élèvent annuellement à plus de 30 millions d'euros.

Ces moyens financiers permettent notamment de financer une variété de dispositifs et aides visant à soutenir la coopération avec les Pays du Sud :



Les différents dispositifs et aides financés par l'ARES sont présentés en annexe 1

02.3 / L'INSTRUMENT « COURS ET STAGES INTERNATIONAUX »

02.3.1 / LE FINANCEMENT DE MASTERS ET STAGES SUR LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DU DÉVELOPPEMENT

L'instrument « cours et stages internationaux » consiste en des formations (master de spécialisation ou stage) dispensées dans les universités francophones de Belgique et pleinement inscrites dans leurs programmes d'études. Ils sont accessibles à toutes les personnes qui satisfont aux critères d'admission, qu'ils soient du Nord ou du Sud, mais ont pour objectif de proposer des modules de formation qui se caractérisent par leur ouverture à des problématiques spécifiques du développement et pertinentes eu égard aux besoins des PED, telles que, par exemple, la santé publique, la microfinance, la gestion des transports.

Ces formations ¹ se composent de :

- » 13 masters de spécialisation

Les **13 masters de spécialisation (MS)** sont des programmes de formation interuniversitaires organisés sur une année académique et à l'issue desquels un grade académique est délivré. Depuis la réforme de l'enseignement universitaire (réforme dite « de Bologne »), ils ont acquis le statut de masters de spécialisation « coopération au développement » de deuxième cycle.

Ils comportent une approche pédagogique adaptée non seulement à la thématique, mais aussi aux besoins spécifiques des ressortissants des PED.

Ils sont portés par l'Université de Liège (5), l'ULB (4), l'UCLouvain (2), l'Université de Namur (1) et l'Université Saint-Louis – Bruxelles (1). Ils relèvent de différentes spécialités (sciences vétérinaires, sciences de la santé,

¹ La liste des masters et stages se trouve en annexe 5.2.

sciences agronomiques et biologiques, ingénierie, sciences politiques, sciences économiques, sciences juridiques).

» 5 stages

Les 5 stages sont, quant à eux, des formations davantage pratiques et de plus courte durée (2 à 6 mois) qui donnent lieu à un certificat et qui visent au perfectionnement de personnes-ressources disposant d'une expérience professionnelle approfondie dans des secteurs déterminés du développement.

Les stages concernés sont portés par l'Université de Liège (3 stages) et l'ULB (2 stages). Ils relèvent de différentes spécialités (sciences de la santé, sciences agronomiques et biologiques, ingénierie, géographie).

Le financement du « programme CSI », d'environ 3.5 millions d'euros par an, est destiné aux universités, au prorata du nombre de boursiers dans les différents programmes.

02. 3.2 / DES BOURSES OCTROYÉES À DES ÉTUDIANT-E-S ISSU-E-S DES PAYS PARTENAIRES POUR LEUR OUVRIR UN ACCÈS AUX « COURS ET STAGES INTERNATIONAUX »

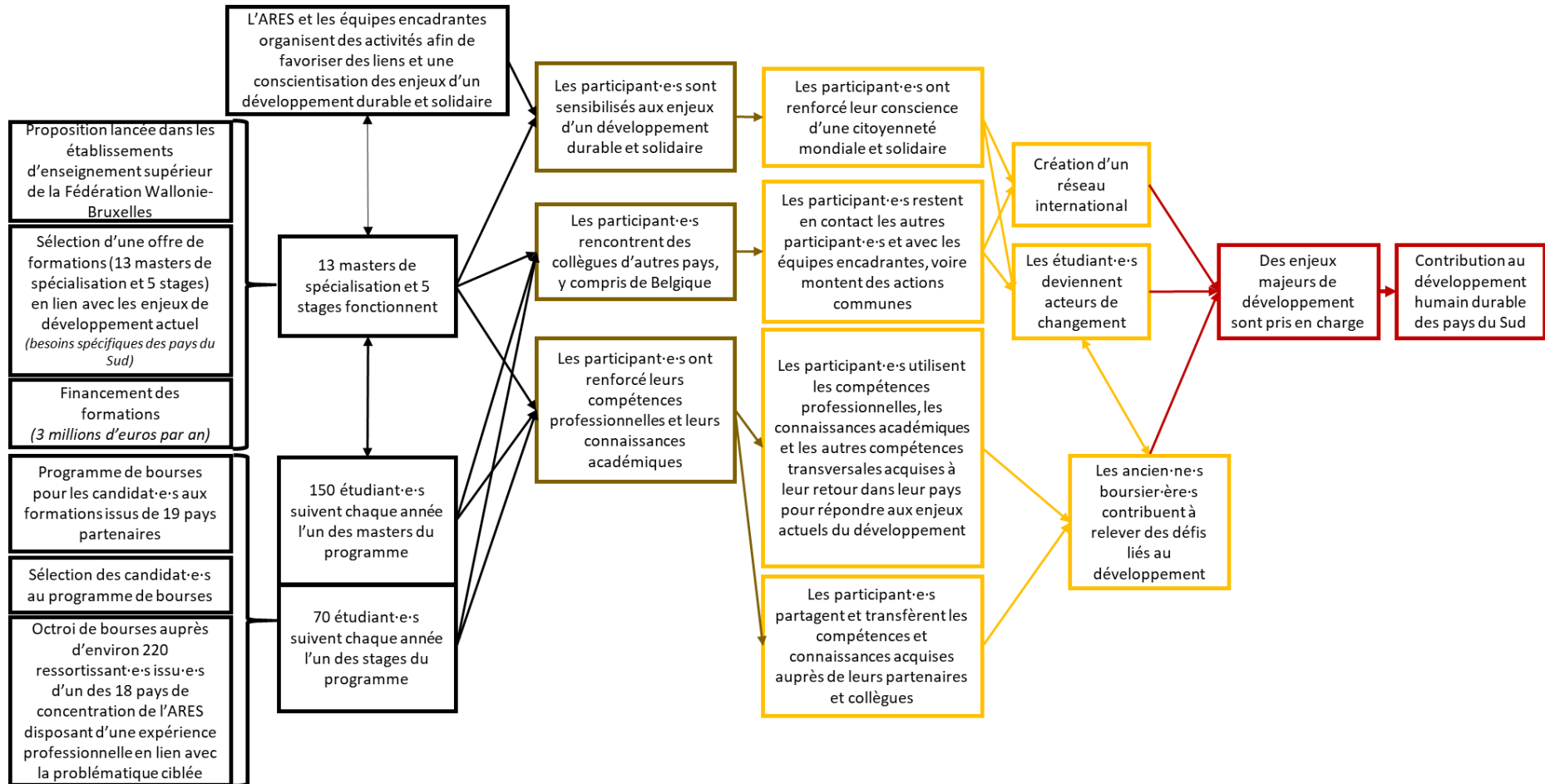
Les Cours et stages internationaux (CSI) sont accessibles à toutes les personnes qui satisfont aux critères d'admission légalement en vigueur ou fixées par les universités organisatrices (BAC+5 ou équivalent pour un master de spécialisation).

Des bourses sont par ailleurs et conjointement octroyées aux ressortissant-e-s des pays en voie de développement disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la problématique ciblée, inscrit-e-s dans ces formations CSI. Ainsi, chaque année, l'ARES octroie 150 bourses de cours et 70 bourses de stage à ces ressortissant-e-s des PED qui peuvent produire une garantie de réinsertion de leur employeur, et issu-e-s des 18 pays partenaires² de la coopération universitaire de l'ARES et de l'Ethiopie.

Chaque année, près de 3 500 candidatures sont introduites auprès de l'ARES. Une bourse de cours (master) s'étend sur une année académique et une bourse de stage sur la durée du stage (2 à 6 mois).

² Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Haïti, Madagascar, Maroc, Niger, Pérou, Philippines, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Vietnam

02. 3.3 / THÉORIE DU CHANGEMENT DE L'OUTIL « COURS ET STAGES INTERNATIONAUX » SUR LA BASE DES DOCUMENTS FONDATEURS



03. L'ÉVALUATION DE L'INSTRUMENT CSI

03.1 / CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la première génération du programme de coopération académique au développement pour le renforcement des capacités individuelles de la nouvelle ARES, sur la période 2016-2020 avait été prévue dès le plan stratégique CIUF-CUD 2014-2016. Celle-ci comporte deux dimensions complémentaires faisant l'objet de deux commandes différentes à des prestataires distincts, d'évaluations conduites successivement : une évaluation des différentes formations CSI mises en place dans le cadre du programme et une évaluation de l'instrument programme, lui-même, en tant qu'outil de politique publique de coopération au développement, objet du présent rapport.

Cette évaluation a pour objectif d'examiner la satisfaction des différents critères retenus dans le plan stratégique et fondés en particulier sur les recommandations du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) ; ces différents critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, équité, impacts/changements induits) ont été développés dans le référentiel produit dans la note de cadrage. L'évaluation doit également permettre de situer l'offre existante par rapport à d'autres programmes existants, au moyen d'un benchmark.

Les résultats de l'évaluation doivent permettre à l'ARES de préparer son prochain programme quinquennal de coopération au développement, sur la période 2022-2026. Ils doivent, ce faisant, et au regard de programmes voisins portant sur l'axe du renforcement de capacités par la formation de professionnels des pays du sud, permettre d'envisager éventuellement d'autres formats et modalités possibles de définition du programme de coopération académique de l'ARES, sur la prochaine période de programmation 2022-2026.

03.2 / UN QUESTIONNEMENT ÉVALUATIF STRUCTURÉ AUTOUR DES GRANDS REGISTRES D'ÉVALUATION

03.2.1 / PERTINENCE

- 01.** En quoi la stratégie du programme répond-elle (ou non) aux besoins des pays d'origine des boursiers et boursières ?
- 02.** En quoi ce programme de formations répond-il aux besoins du public cible ?
- 03.** Quelle est la pertinence des objectifs fixés par le programme CSI en regard du contexte et des enjeux actuels ?
- 04.** Dans quelle mesure les modalités et le contenu du programme CSI sont pertinents en regard des enjeux actuels du développement ?
- 05.** Quelles sont les plus-values et inconvénients de l'offre de formations et ses modalités par rapport à d'autres offres de formations similaires ?
- 06.** Quelle est la cohérence de l'outil CSI avec les programmes Belgique ?
- 07.** Quelle est la cohérence de l'outil CSI avec les programmes déployés dans les pays partenaires ?

03. 2.2 / EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

08. Quelle est l'efficacité du programme dans sa forme actuelle pour atteindre les objectifs et sous objectifs fixes ?
09. Quelle est la performance du programme en termes d'efficience pour répondre aux objectifs qui lui ont été fixés ?

03. 2.3 / DURABILITÉ

10. Quelle est la réalité du ou des réseau(x) formalisé(s) ou informel(s) ?
11. Dans quelle mesure la création d'un réseau est-pertinente pour permettre l'atteinte de l'objectif de renforcement des capacités ?
12. Les actions mises en place sont-elles suffisantes pour créer un réseau ?

03. 2.4 / ÉQUITÉ

13. Dans quelle mesure le programme est-il accessible aux différents types de public ?
14. En quoi la dimension transversale « genre » est prise en compte dans le cadre de l'outil CSI ?

03. 2.5 / CHANGEMENTS INDUITS

15. Dans quelle mesure l'objectif de retour au pays des étudiant-e-s formé-e-s par l'outil CSI est-il atteint ?
16. De quelle manière les ancien-ne-s étudiant-e-s des actions CSI utilisent-ils aujourd'hui leurs « acquis » issus de celles-ci dans leur pratique professionnelle actuelle ?
17. Les ancien-ne-s étudiant-e-s des cours et stages CSI diffusent-ils-elles aujourd'hui leurs « acquis » issus de celles-ci dans leur pays ?
18. Quels apports essentiels les EES impliqués dans le programme ont-ils retirés pour leur expertise du développement ?
19. Comment les EES organisateurs des cursus CSI ont-ils appris de cette expérience ?

03.3 / UNE ÉVALUATION CONDUITE DE NOVEMBRE 2019 À MARS 2020

Des focus-groups et des rencontres individuelles avec les principales parties prenantes

Une série d'entretiens et focus groups ont été organisés auprès des principales parties prenantes de l'outil CSI :

01. **Entretiens avec des parties prenantes de la coopération académique visant à contribuer au développement** : le personnel de l'ARES, des membres de la Commission Coopération au Développement, DGD, VLIR, ENABEL, IMT (Institut de Médecine Tropicale), consortium de 4 ONG universitaires Uni4Coop et représentants des HE et ESA...

02. Focus groups organisés dans chacune des 4 principales universités impliquées dans le programme (UCLouvain, Namur, Liège, ULB)

Des entretiens à distance avec un échantillon **de relais locaux de la coopération académique belge et employeurs dans certains pays partenaires de l'ARES** ont également été menés.

Une enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses

L'enquête a été diffusée par Internet auprès de 773 actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses « Cours et stages internationaux » des années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. **Le nombre de réponses obtenues est de 666 ce qui constitue un taux très élevé de réponses de 86%.**

L'enquête a fait l'objet d'un rapport d'enquête complet figurant dans les annexes techniques de l'évaluation.

Un benchmark

Conformément aux termes de référence de l'évaluation, une brève analyse d'autres programmes de renforcement des capacités individuelles visant la formation universitaire dans le cadre de la coopération au développement a été réalisée. La démarche de benchmark a fait l'objet de la rédaction d'une note figurant dans les annexes techniques de l'évaluation.

Au final, **plus de 700 personnes ont été interrogées dans le cadre de cet exercice d'évaluation.**

04. ANALYSE ÉVALUATIVE

04.1 / PERTINENCE : UN INSTRUMENT PERTINENT ET ATTRACTIF, QUI RÉPOND AUX PRINCIPALES ATTENTES DES ÉTUDIANT·E·S, MALGRÉ DES MARGES D'AMÉLIORATION

04.1.1 / LE CSI, UN INSTRUMENT COMPOSÉ DE FORMATIONS DIVERSIFIÉES, LIÉES ENTRE ELLES PAR UN ENJEU DE RÉPONSE AUX BESOINS DES PAYS DU SUD PARTENAIRES DE L'ARES

04.1.1.1 / Des formations qui, au travers de contenus et de modalités variés, couvrent une large gamme de besoins

L'un des défis posés aux porteuses et porteurs de projets de CSI est de pouvoir mettre en place des formations accessibles et répondant aux besoins des ressortissant·e·s d'une vingtaine de pays du Sud partenaires de l'ARES, qui présentent entre eux des caractéristiques variées à de nombreux égards (situation géographique, caractéristiques socio-économiques, niveau de développement de l'enseignement universitaire...).

L'un des premiers constats est précisément la grande variété des contenus thématiques et de leurs modalités de mise en œuvre. De ce point de vue, l'outil CSI apparaît comme un dispositif « diversifié », composé de formations dont la grande diversité atteste d'une volonté d'ouvrir le champ des possibilités en laissant des marges de manœuvres aux porteurs de projets dans leurs propositions de formations.

Les formations CSI se distinguent ainsi les unes des autres à de nombreux égards :

Les contenus thématiques	<p>Les formations CSI couvrent des champs thématiques très variés (agriculture, santé, transport et logistique, droit, etc.), conformément à l'appel à propositions de formation 2016-2021 qui précise que les formations doivent s'inscrire dans les 8 secteurs et thèmes de concentration de la Commission coopération au développement de l'ARES³.</p> <p>Il en résulte des formations aux contenus très hétérogènes, souvent très spécialisés, et qui le plus souvent touchent à des enjeux auxquels font particulièrement face les pays du Sud, mais qui peuvent également s'appliquer aux pays du Nord. Cette diversité thématique apparaît cohérente avec la volonté de toucher un public diversifié, issus de différents pays, et de leur apporter des enseignements susceptibles de répondre à différents types de besoins et problématiques dans leurs pays d'origine.</p> <p>Cependant, plusieurs éléments peuvent être relevés :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ouverture importante laissée dans l'appel à propositions du dispositif, favorise une « diversité thématique » des formations réalisées
---------------------------------	--

³ Environnement et ressources naturelles ; Santé ; Développement urbain et rural ; Diversification économique ; Résolution des conflits – Construction de la paix ; Interculturalité ; Population et développement ; Prévention des risques naturels

	<ul style="list-style-type: none"> Par ailleurs, on constate que la dimension « coopération et développement », qui est l'une des raisons d'être du dispositif, n'apparaît que de manière transversale dans le contenu des formations, les thématiques enseignées étant pour la plupart « techniques » et non spécifiques aux Pays du Sud. Aucune des formations proposées ne forme directement aux compétences générales de l'ingénierie du développement et de la coopération.
<p>Le nombre et le profil des étudiant-e-s</p>	<p>Le nombre et les profils des étudiant-e-s sont très variables d'une formation CSI à l'autre, avec en particulier des variations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre total d'étudiant-e-s : alors que les stages comptent un nombre limité d'étudiant-e-s (environ 12 étudiant-e-s par stage), les Masters de spécialisation comptent des effectifs très variables d'étudiant-e-s, qui peuvent aller jusqu'à une centaine (M Droits de l'Homme). La proportion d'étudiant-e-s bénéficiaires des bourses CSI parmi l'ensemble des étudiant-e-s : alors que les stages ne comptent que des étudiant-e-s boursier-ère-s, la situation est variable au sein des masters de spécialisation : parmi les 13 masters, 5 n'accueillent que des étudiant-e-s boursier-ère-s et 7 accueillent des étudiant-e-s non boursier-ère-s, dans des proportions qui peuvent varier de manière très importante (dans certains masters, les étudiant-e-s bénéficiaires d'une bourse ne représentent qu'environ 10% des étudiant-e-s). <p>L'objectif de favoriser la mixité entre étudiant-e-s du Nord et du Sud au sein de ces formations, pour favoriser les échanges n'est que partiellement atteint.</p> <p>A noter également que la proportion des étudiant-e-s boursier-ère-s au sein des formations CSI influe significativement sur les contenus et modalités pédagogiques des formations : entre des formations qui comptent des petits effectifs uniquement constitués d'étudiant-e-s ressortissant-e-s de Pays du Sud, et des formations dotées d'importants effectifs, où les étudiant-e-s boursier-ère-s ne constituent qu'une part minoritaire des effectifs, le déroulement et la place accordée aux thématiques spécifiquement du Sud ne sont pas nécessairement les mêmes.</p>
<p>La dimension diplômante / non diplômante</p>	<p>Alors que les Masters de spécialisation conduisent à l'obtention d'un diplôme correspondant à un grade académique reconnu en FWB, les stages, en revanche, donnent lieu à la délivrance de diplômes universitaires voire dans un cas d'attestation de participation. Pour la majorité des étudiant-e-s ayant suivi un stage CSI, ces derniers parviennent malgré tout à valoriser cette expérience dans la suite de leur parcours.</p>
<p>La durée des formations</p>	<p>Les formations CSI sont construites sur deux formats distincts : des stages de 6 mois d'une part, et des masters de spécialisation d'un an, d'autre part. Bien que relativement courtes – en particulier pour les stages – ces formations permettent aux étudiant-e-s d'avoir une expérience structurante au sein des établissements participants.</p>

<p>La langue utilisée</p>	<p>La plupart des formations CSI sont délivrées en français, mais certaines le sont en anglais.</p> <p>Du point de vue des personnes rencontrées, le fait que nombre de formations soient délivrées en français constitue un élément positif et un facteur d'attractivité, en particulier vis-à-vis des ressortissant-e-s de pays francophones, qui forment une part importante des candidat-e-s aux formations CSI. Il apparaît en effet que le fait d'enseigner en français constitue parfois un élément de distinction – et une plus-value - des formations CSI vis-à-vis d'autres formations aux contenus similaires, mais délivrées en anglais.</p> <p>De ce point de vue, il nous semble nécessaire que se poursuivent des formations en français dans le cadre des CSI, voire qu'elles soient priorisées même si cela est à contrecourant de la tendance à l'anglicisation des enseignements des universités de FWB, dès lors que l'enseignement en français peut distinguer fortement l'offre de formations au développement des pays du nord avers les étudiant-e-s du sud.</p>
<p>Les horaires de cours</p>	<p>Si la plupart des formations CSI se tiennent sur des horaires de jour ordinaires, on note que 2 MS se tiennent en horaires décalés (MS droits de l'homme USL/UCLouvain/UNamur et MS European microfinance programme ULB/UMons) : cela favorise la participation de professionnels belges en activité et la mixité des publics en donnant aussi l'opportunité aux étudiant-e-s du Sud de s'investir sur d'autres activités en journée (engagement associatif, contacts professionnels...), bien qu'ils n'aient pas le droit d'avoir un contrat de travail.</p>

04. 1.1.2/ **Malgré ces différences, des caractéristiques communes aux formations CSI qui assure l'identité du programme ARES CSI**

Plusieurs caractéristiques communes sont observables :

- » **La présence des étudiant-e-s bénéficiaires des bourses CSI** au sein des formations, qui sont ressortissant-e-s des pays du Sud partenaires de l'ARES, distingue évidemment les formations CSI d'autres formations mises en œuvre au sein des universités. Dans 8 de ces formations (3 stages et 5 MS), les bénéficiaires des bourses CSI représentent 100% des effectifs, et représentent des parts variables dans les autres MS. Dans tous les cas, leur présence est prise en compte dans l'élaboration même des programmes de formation, qui sont construits afin de répondre – au moins en partie – à leurs besoins spécifiques.
- » **Une certaine ouverture à des thématiques en lien avec l'international, et plus spécifiquement à la coopération et développement**, bien que ces thématiques apparaissent généralement de manière transversale dans les programmes. Cette ouverture à la coopération au développement est dans l'ADN de ces formations, dans la mesure où celles-ci sont précisément élaborées en réponse à un appel à propositions de l'ARES. Elle apparaît néanmoins inégalement présente selon les formations.
- » **Les interventions fréquentes d'expert-e-s issu-e-s d'établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud** partenaires de l'ARES, dont la venue en Belgique est fréquemment financée via un autre outil de l'ARES-CCD, les Chaires du Sud.
- » **Des programmes pédagogiques qui se veulent multidisciplinaires et professionnalisants**, notamment pour répondre aux besoins spécifiques des boursières et boursiers CSI, qui sont pour la plupart des professionnel-le-s relativement expérimenté-e-s : les formations CSI favorisent ainsi les

modalités pratiques permettant de former des actrices et acteurs du changement opérationnel-le-s, ce qui nécessite des techniques pédagogiques variées et adaptées au public. La majorité des formations proposent ainsi un stage et/ou des visites sur le terrain, qui confrontent les étudiant-e-s à différentes réalités professionnelles.

04. 1.2 / DES FORMATIONS TRÈS DEMANDÉES, QUI TROUVENT LEUR PUBLIC ET RÉPONDENT GLOBALEMENT AUX ATTENTES

04. 1.2.1 / Un grand nombre de candidatures, qui atteste de l'attractivité du dispositif

Le nombre important de candidatures aux formations CSI (plus de 13 000 manifestations d'intérêt depuis 2016, dont 8 300 éligibles) est un des éléments qui souligne la pertinence du dispositif et le fait qu'il constitue une opportunité intéressante pour les ressortissant-e-s des pays partenaires. Malgré un nombre variable – entre 100 et 500 - de candidatures, chaque année, aux différentes formations CSI, les MS comme les stages obtiennent généralement un nombre de candidat-e-s largement suffisant pour pouvoir opérer une sélection : avec une moyenne de 292 manifestations d'intérêt pour les masters et de 151 manifestations d'intérêt pour les stages, le taux de sélection des candidat-e-s éligibles moyen est de 10,7%.

Ce grand nombre de candidatures mérite d'autant plus d'être souligné que :

- » Le dispositif ne fait pas l'objet de campagnes de communication particulières dans les pays partenaires, un élément que confirme l'enquête menée auprès des anciens boursiers, qui montre que la majorité des ancien-ne-s bénéficiaires des bourses ont eu connaissance du dispositif à travers des recherches personnelles ou à travers le bouche-à-oreille. Le programme ARES CSI ne s'appuie pas sur des dispositifs de communication d'organismes relais dans les pays concernés.
- » Une mobilité de 6 mois ou un an, pour des personnes expérimentées professionnellement et ayant fréquemment des charges personnelles – notamment familiales, ne va pas de soi et constitue donc un véritable engagement-pour un dispositif effectivement attractif.

04. 1.2.2 / Des candidatures qui proviennent, pour la grande majorité, du continent africain

On note que la grande majorité des candidatures proviennent d'Afrique, et en particulier de la RDC, du Cameroun et du Bénin, qui génèrent plus de 50% des candidatures. En dehors de ces territoires, on note également une représentation significative des ressortissant-e-s d'Haïti. Les pays d'Asie et d'Amérique du Sud sont en comparaison très peu représentés.

Nationalité	Nombre de bénéficiaires de bourses	% de bénéficiaires de bourses	Nombre de candidat-e-s	% candidat-e-s
Congolaise	161	17,9%	3304	25,8%
Camerounaise	140	15,6%	1991	15,5%
Bénoise	122	13,6%	1317	10,3%
Haïtienne	102	11,4%	1114	8,7%
Malgache	90	10,0%	790	6,2%
Burkinabè	80	8,9%	703	5,5%
Burundaise	41	4,6%	717	5,6%
Rwandaise	34	3,8%	405	3,2%
Nigérienne	32	3,6%	644	5,0%
Ethiopienne	26	2,9%	307	2,4%

Sénégalaise	25	2,8%	652	5,1%
Vietnamienne	17	1,9%	51	0,4%
Maliennne	10	1,1%	360	2,8%
Marocaine	8	0,9%	392	3,1%
Philippine	4	0,4%	7	0,1%
Bolivienne	2	0,2%	8	0,1%
Comorienne	1	0,1%	43	0,3%
Cubaine	1	0,1%	2	0,0%
Equatorienne	1	0,1%	4	0,0%
Péruvienne	1	0,1%	6	0,0%

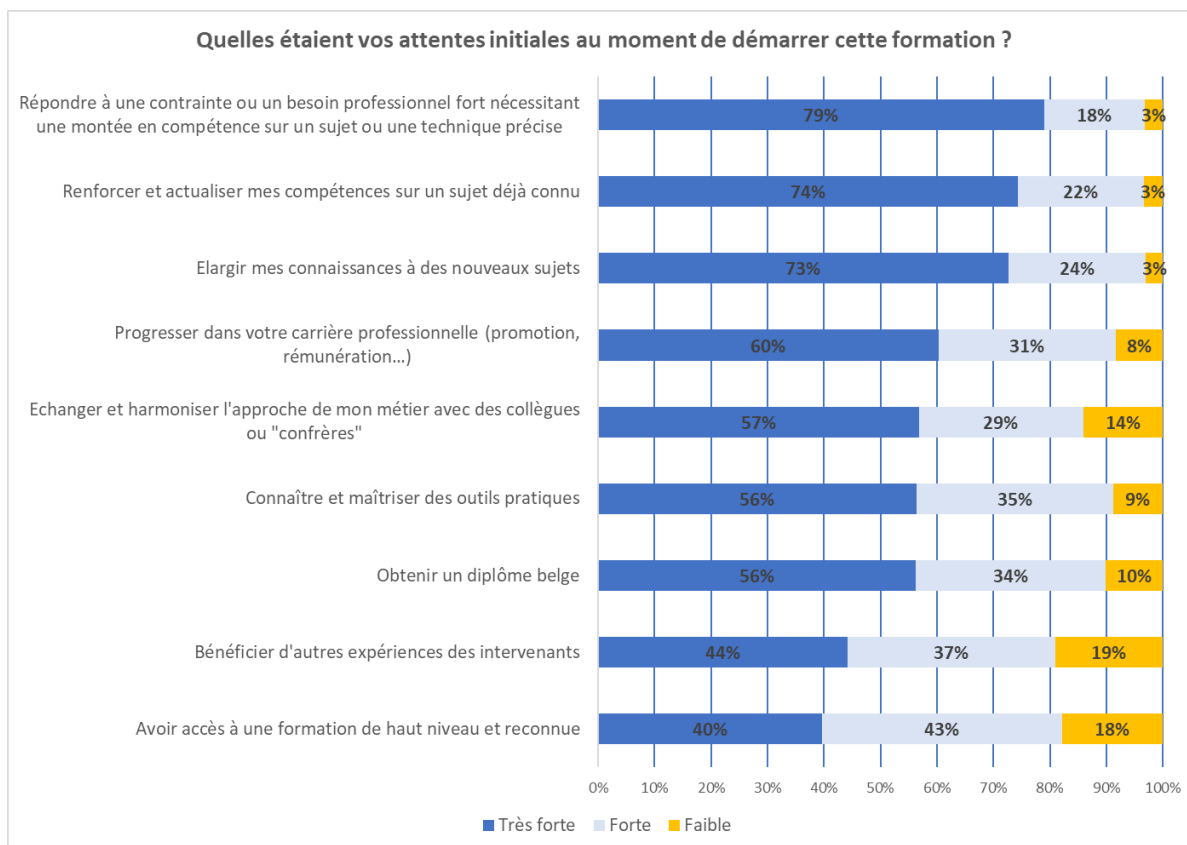
Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- » L'importante représentation des pays d'Afrique centrale, d'Afrique orientale et d'Afrique de l'Ouest parmi les pays partenaires de l'ARES ;
- » La plus grande facilité pour les ressortissant·e·s de pays francophones d'accéder à l'information sur l'outil CSI et d'être en mesure de suivre la formation en français sans difficulté ;
- » La présence plus nombreuse d'ancien·ne·s bénéficiaires du dispositif CSI dans les pays les mieux représentés (cf. résultats de l'enquête en ligne en annexe technique 1), qui participent à la diffusion de l'information sur le dispositif.

04. 1.3 / DES FORMATIONS QUI RÉPONDENT, DE MANIÈRE GÉNÉRALE, AUX BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES, PERFECTIBLES SUR CERTAINS POINTS

04. 1.3.1 / Des bénéficiaires des bourses professionnellement expérimenté·e·s, ayant des attentes particulières vis-à-vis des formations CSI

Comme le démontrent les résultats de l'enquête, la majorité des candidat·e·s aux CSI ont pour principales attentes vis-à-vis du dispositif CSI le renforcement de leurs compétences et connaissances sur les thématiques concernées, et l'opportunité de progresser professionnellement (en termes de capacité à répondre à certaines problématiques, en termes de rémunération...). Ces résultats quantitatifs sont corroborés par les réponses qualitatives à l'enquête, qui mettent notamment en avant des volontés de poursuite d'études de niveau supérieur, d'une carrière universitaire ou de recherche à laquelle la formation CSI pourrait contribuer... ainsi que des considérations plus marginales mais néanmoins instructives autour de la volonté de répondre aux besoins de développement du pays ou encore aux enjeux de l'égalité femme - homme.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

Le fait que les formations CSI s'adressent – au moins en partie - à des publics ayant déjà une expérience professionnelle amène naturellement des attentes particulières chez ces derniers, qui cherchent à acquérir des compétences pratiques et applicables à leur activité. Cette concordance entre le parcours professionnel et la formation se vérifie également à travers le soutien apporté par les employeurs aux candidatures des boursier·ère·s : en effet, 81% disent avoir été soutenu par leur hiérarchie dans leur démarche de candidature.

Encouragement pour candidater	Nombre	%
Oui, c'était bien vu de ma hiérarchie	477	81%
Ma hiérarchie n'avait pas d'opinion	61	10%
Ma hiérarchie n'était pas informée de mon projet	40	7%
Non, c'était mal vu de ma hiérarchie	13	2%
Total général	591	100%

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

04. 1.3.2/ Des formations qui répondent globalement bien à ces attentes

Face à ces attentes, l'outil CSI a plusieurs éléments à faire valoir, en particulier :

- » Les formations couvrent des thématiques très variées, avec des programmes qui évoluent à chaque programmation et s'adaptent ainsi aux besoins : si certaines formations sont en place depuis plusieurs décennies et ont « *passé l'épreuve du temps* », de nouvelles formations ont également été intégrées dans le cadre de la dernière programmation (4 masters et 3 stages), apportant de nouveaux contenus aux potentiels candidats.

- » Dans le cadre du processus de sélection des candidat·e·s, les responsables de formation sont particulièrement attentifs aux parcours professionnels, afin d'assurer la concordance entre les attentes et projets professionnels des candidat·e·s retenu·e·s d'une part, et les contenus de la formation d'autre part. Cette sélection permet également d'assurer la présence de profils intéressants au sein de la promotion d'étudiant·e·s, susceptibles de s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives.
- » Dans leur élaboration, des formations intègrent des modalités pédagogiques favorisant la professionnalisation (stages professionnels, visites, séminaires, exercices pratiques...), dans l'objectif de former des diplômés capables de traiter concrètement les problématiques de développement de leur pays.
- » Enfin, l'attribution d'une bourse couvrant l'intégralité des frais pédagogiques et des charges personnelles constitue un atout significatif du dispositif, et l'un des principaux motifs de choix des formations CSI par rapport à d'autres identifiées par ailleurs dans les mêmes domaines par les candidat·e·s, comme l'a indiqué l'enquête réalisée auprès des anciens bénéficiaires de bourses.
- » Cependant, plusieurs limites sont pointées :
- » Bien que les formations CSI aient un objectif de professionnalisation, certaines ne proposent pas de « stages professionnels », ce qui est apparemment regretté par certains étudiant·e·s. De même, la durée trop courte des stages ne permet pas fréquemment de mettre en pratique les compétences acquises de manière approfondie et en situation réelle.
- » Alors que la mixité entre étudiant·e·s Nord - Sud est mise en avant comme une des forces du dispositif, on note que :
 - Nombre de formations CSI ne parviennent pas à attirer des étudiant·e·s non bénéficiaires d'une bourse.
 - Dans les formations intégrant des publics mixtes Nord-Sud, un certain nombre de freins à leur intégration au sein de la promotion d'étudiant·e·s peuvent persister (du fait de la différence d'âge, mais également de différences culturelles).
 - L'Event Boursier apparaît comme un évènement apprécié et attendu par les étudiant·e·s, ce qui souligne l'importance du travail d'animation que peut réaliser l'ARES, et qui pourrait être développé davantage pour développer les liens entre les étudiant·e·s.

04.2 / COHÉRENCE : UN PROGRAMME DE FORMATIONS ORIGINAL MAIS INSUFFISAMMENT ARTICULÉ AVEC LES AUTRES OUTILS BELGES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

04. 2.1 / DES FORMATIONS CSI AUX CONTENUS ET MODALITÉS ORIGINALES, QUI SE DÉMARQUENT DE L'OFFRE DE DISPOSITIFS ÉQUIVALENTS

04. 2.1.1 / Des formations aux contenus thématiques qui ont peu d'équivalents, notamment en langue française

Les responsables des formations CSI ainsi que les membres de la CCD de l'ARES chargé·e·s de sélectionner les masters de spécialisation et stages accordent une attention particulière à l'originalité des formations retenues, conscients que l'outil CSI se doit de proposer une offre spécifique, ne faisant pas doublons avec d'autres formations mises en place non seulement en Belgique, mais également dans d'autres pays européens proches.

Ces actrices et acteurs semblent disposer d'une relativement bonne visibilité sur l'offre de formation déployée en Belgique ainsi que dans certains pays occidentaux dans leur spécialité, sans pour autant disposer d'un diagnostic exhaustif leur permettant de positionner les différentes formations CSI dans l'offre de formation plus générale déployée en Europe.

Cependant, il apparaît bien, du point de vue des actrices et acteurs rencontrés, que les formations CSI soient pour la plupart positionnées sur des thématiques n'ayant pas d'équivalents, a minima en Belgique francophone, et le plus souvent pas ou peu d'équivalents à l'échelle de l'ensemble de l'offre de formation universitaire francophone. L'important degré de technicité des formations déployées favorise effectivement ce non-chevauchement avec d'autres formations potentiellement similaires.

Ce constat est en partie corroboré par le point de vue des ancien-ne-s bénéficiaires des bourses ayant répondu à l'enquête, dont moins d'un quart affirme avoir pu repérer, lors de leurs recherches préalables à leur candidature, des formations similaires à la formation CSI qu'il ont suivie. Ce taux varie d'une formation à l'autre mais ne dépasse, pour aucune des formations CSI, le tiers des actuel-le-s ou ancien-ne-s étudiant-e-s bénéficiaires des bourses répondant-e-s.

04. 2.1.2 / Un certain nombre de plus-values des formations CSI par rapport au reste de l'offre de formation belge et européenne

Du point de vue des personnes rencontrées, les principales plus-values des formations CSI par rapport à l'offre de formation existante (dans les pays d'origine, en Belgique, ou en Europe) sont :

- » Le fait que les formations soient délivrées en français (pour les étudiant-e-s francophones) ;
- » La qualité et la diversité des enseignant-e-s et expert-e-s professionnel-le-s intervenant dans les formations (notamment grâce aux interventions fréquentes d'intervenant-e-s des pays du Sud) ;
- » La qualité de l'environnement de la formation (équipement technique, pédagogique...) ;
- » Le brassage international des étudiant-e-s ;
- » La prise en compte transversale de la dimension « coopération au développement » dans les enseignements (lorsque c'est le cas) ;
- » La prise en charge des coûts pédagogiques par le financement ARES CSI ;
- » La prise en charge de frais de vie des étudiant-e-s en Belgique et des frais annexes grâce à la bourse CSI.

04. 2.2 / UNE ARTICULATION PARTIELLE ENTRE L'OUTIL CSI ET LES AUTRES DISPOSITIFS DE L'ARES

L'outil CSI s'inscrit dans une offre large d'outils déployés par l'ARES. Pour autant, les synergies entre l'outil CSI et ces derniers restent très variables : à l'exception des « Chaires du Sud », qui sont particulièrement mobilisées dans le cadre des formations CSI, les articulations avec les autres outils ARES restent, à quelques exceptions près, plus rares et indirectes.

04. 2.2.1 / Une forte synergie entre l'outil CSI et les Chaires du Sud

Il existe une forte synergie entre les programmes CSI et les Chaire du Sud, de nombreux-ses intervenant-e-s issu-e-s d'établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud partenaires de l'ARES étant appelé-e-s

à intervenir à travers ce dispositif dans les formations CSI. La mobilisation des Chaires du Sud est unanimement jugée par les acteur-ric-e-s comme un atout majeur de ces formations, les interventions de ces expert-e-s offrant l'occasion aux étudiant-e-s d'interagir avec des intervenant-e-s ayant une expérience de terrain dans les pays du Sud, et étant souvent impliqué-e-s dans des projets internationaux de coopération-développement. Ces interventions contribuent ainsi significativement à renforcer la dimension de « coopération – développement » au sein des formations CSI et sont particulièrement appréciées par les étudiant-e-s mais également par les enseignant-e-s-chercheur-euse-s belges, qui y trouvent également l'occasion de consolider leur réseau.

Quelques limites du dispositif Chaires du Sud sont cependant pointées :

- » La contrainte de recrutement d'intervenant-e-s pour les Chaires du Sud dans les seuls pays de concentration ARES est jugée pénalisante, les expertises des domaines de formation n'étant pas forcément situées dans ces pays partenaires ;
- » Afin de garantir la qualité des intervenant-e-s « Chaire du Sud », l'ARES impose des critères assez contraignants qui peuvent exclure d'anciens alumni avec des CV insuffisamment étoffés, mais bons connaisseur-euse-s de leur domaine ou des problématiques de développement ;
- » Du point de vue des responsables de formation CSI, le recours possible aux Chaires restent trop limité, du fait d'un budget limité par formation (7500 euros par formation).

04. 2.2.2/ Des articulations plus indirectes avec les autres dispositifs ARES

Les formations CSI ne sont pas l'unique outil ARES mobilisé par les personnes rencontrées, qui semblent avoir, pour la plupart, une bonne connaissance des différents dispositifs ARES. Cependant, les synergies entre l'outil CSI et les autres dispositifs ARES sont, dans la plupart des cas, plutôt indirectes.

On note, parmi les synergies observées :

- » Des formations ARES CSI qui font l'objet de duplication partielle à travers des dispositifs spécifiques dans des pays du sud (MS Droits de l'homme, financée ARES/PRD, MS GIRISS en projet, 2 stages CSI...), parfois avec le concours d'autres programmes de l'ARES, notamment dans le cadre des groupes pays...
- » Des intervenant-e-s dans les formations CSI qui ont été identifié-e-s dans le cadre de participation à d'autres projets ARES – par exemple des PRD – qui favorisent effectivement le repérage d'intervenant-e-s dans les Chaires du sud ;
- » Des formations CSI, dont les enseignant-e-s mènent également en parallèle des projets de recherche en lien avec des pays dont sont originaires les boursiers (notamment via les projets PRD de l'ARES).

Plusieurs personnes soulignent cependant que le portage d'autres dispositifs, notamment lorsqu'ils impliquent le développement d'un travail partenarial avec des établissements d'enseignement supérieur du Sud, représente un investissement humain important, investissement pour un travail partenarial qui n'est pas toujours valorisé dans le financement de l'ARES, ce qui limite les possibilités de déploiement parallèle de ces dispositifs.

04. 2.3 / UNE ARTICULATION LIMITÉE AVEC LA POLITIQUE DE COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT ET LES PARTENARIATS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

04. 2.3.1 / Une articulation faible avec la politique de coopération belge au développement

Bien que les orientations de l'outil CSI s'inscrivent bien en cohérence avec les objectifs stratégiques de la politique de coopération belge au développement, il apparaît qu'en dehors du financement du dispositif, les acteurs de la coopération belge au développement ne soient pas, ou de façon marginale, impliqués dans la mise en œuvre de l'outil CSI.

La DGD, au travers de ses postes dans les pays partenaires, qui pourrait avoir un rôle à jouer dans la promotion du dispositif et la mise en relation avec des partenaires, en particulier dans les pays dont proviennent très peu de candidats (Asie, Amérique du Sud), ne semble en effet pas apporter d'appui particulier en ce sens. Par ailleurs, des cas pratiques à analyser dans le cadre des formations ou des stages pourraient provenir de la DGD ou ENABEL.

04. 2.3.2 / Une articulation indirecte avec la politique de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur belges

Un premier élément qui limite la place des partenariats Nord-Sud entre établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la mise en œuvre de l'outil CSI est le fait que ce dernier ne nécessite précisément pas de s'appuyer sur de tels partenariats, dans la mesure où :

- » Les candidatures sont individuelles et pour la grande majorité le fait de professionnels, qui ne sont plus souvent rattachés à une université ;
- » Les établissements d'enseignement supérieur belges comme ceux du Sud ne semblent pas mener d'actions de communication particulières sur le dispositif. Ce travail n'est généralement pas jugé nécessaire au regard du nombre déjà conséquent de candidatures. De ce fait, comme en témoigne l'enquête, seuls 6,5% des boursiers interrogés dans le cadre de l'enquête ont été informés de l'existence du dispositif CSI via leur établissement d'enseignement supérieur.

04. 2.4 / LES HAUTES ECOLES (HE) ET LES ECOLES SUPÉRIEURES D'ART (ESA) DANS LE PROGRAMME CSI

Le programme CSI depuis son origine n'impliquait pas les Hautes Ecoles (HE) et les Ecoles Supérieures d'Art (ESA). Le programme 2016-2020 a vu une HE (la HE Charlemagne) s'associer au projet du Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain organisé par l'Université de Liège. Cette expérience est la seule de partenariat université/HE sur une formation CSI.

04. 2.4.1 / Une première expérience pilote de formations individualisées dans les HE

En 2018, la disponibilité financière d'une part résiduelle du budget global du programme 2016-2020 a permis d'initier une expérience pilote dit de « mobilité extraordinaire », de stages individuels CSI portés principalement par des HE. Cette expérience a consisté dans le financement de stages courts non

diplômants, associant bourse d'accueil et couverture des frais pédagogiques, pour l'organisation de parcours individualisés de formation construits sur des objectifs spécifiques à chaque bénéficiaire : 4 expériences ont été réalisées en 2018-19 et 6 en 2019-20, dont 3 ont constitué des reconstructions du dispositif de la première année.

04. 2.4.2 / Un positionnement différencié des HE et des ESA dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Les hautes écoles assurent des formations diplômantes de niveau bachelier et à visée professionnalisante. Ces bacheliers sont le plus souvent considérés comme des diplômes terminaux devant conduire à l'emploi, même si des passerelles existent pour suivre des masters universitaires et si certaines HE organisent des masters propres à visée elles-mêmes professionnalisantes.

Le système d'enseignement des HE et son positionnement dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) constitue un cadre pour la coopération académique au développement, potentiellement très adaptés aux besoins des pays du Sud, particulièrement à celui largement établi de disposer de cadres intermédiaires et techniciens supérieurs qualifiés, (et de formateurs locaux à ces niveaux) souvent en manque crucial dans divers domaines d'activité. Avec les fusions des anciennes HE réalisées depuis 10 ans, les hautes écoles ont aujourd'hui atteint une taille souvent importante et leurs moyens ainsi regroupés leur permettent de développer des politiques en construction récente de relations internationales et de coopération académique au développement.

Les Ecoles Supérieures d'Art dispensent quant à elle des enseignements artistiques conduisant à l'obtention de masters. Leur taille limitée se traduit aussi par des moyens limités pour le développement de politiques de relations internationales et de coopération académique au développement.

04. 2.4.3 / Des expériences récentes mais diverses de relations internationales avec les pays du sud pour les HE

Les HE conduisent des expériences diverses de coopération au développement, principalement dans le sens Nord/Sud. Les domaines de la santé, du social et de l'éducation sont les plus impliqués. Les pratiques de stages d'étudiant·e·s des HE au Sud sont les plus répandues et se font dans le cadre de partenariats avec des établissements professionnels (hôpitaux, écoles primaires/secondaires) plutôt qu'avec des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont ainsi impliquées depuis assez récemment dans les actions de coopération au développement de l'ARES. Quelques écoles comme la HE Condorcet ont néanmoins des pratiques plus anciennes tenant à certaines de leur filières (agronomie) et à une préoccupation propre (ex. partenariat avec l'université de Cotonou en tourisme et en agronomie - accueil d'étudiant·e·s à Mons - et avec le Rwanda). Les projets de certaines, mais peu nombreuses HE, peuvent être financés par la WBI qui dispose depuis plus de 10 ans d'une ligne budgétaire réservée pour le financement de bourses et de projets de formation.

Les partenariats établis par les HE avec des établissements du Sud, pour les diverses actions réalisées, restent le plus souvent de fait plus individuels qu'institutionnalisés. En outre, les pays de partenariat des HE ne sont pas forcément les pays de concentration retenus par l'ARES. En outre, le choix fréquent d'un pays comme le Sénégal, pays de concentration ARES, est motivé en particulier par des critères de « sécurité » globale (pour les personnes et pour les relations administratives et pédagogiques...).

L'expérimentation des projets pilote ARES S/N depuis 2018 a concerné des accueils individuels d'étudiant-e-s, voire d'enseignant-e-s du Sud, pour des parcours individualisés de formation dans les HE. L'opportunité de ce projet pilote a permis de proposer des stages individuels de spécialisation et a connu un engouement de plus en plus important (200 000 € par an). Une multitude de demandes « *un peu anarchiques* », pour des demandes de bourses diverses au cas par cas, sur définition de projets individuels de parcours de formation aménagés dans chaque HE ont ainsi été enregistrées, sans pouvoir répondre à toutes.

Le partenariat avec des universités, à travers la seule expérience du Master avec celle de Liège, paraît avoir revêtu un caractère plus symbolique voire « utilitariste », par l'affichage de ce partenariat sans sollicitation significative des ressources pédagogiques de la haute école dans le projet. Ces partenariats avec les universités s'avèrent plus nécessaires sur des projets PRD/PFS. La condition jugée nécessaire de proximité, pour travailler avec les universités conduit à considérer que ce type de partenariat, sans l'exclure, ne constitue pas pour les HE une priorité.

Les premières expériences pilotes de stages CSI ont pu être organisées en partenariat inter HE et ces partenariats sont jugés plus pertinents, même s'ils ne sont pas non plus considérés comme indispensables quand une Haute Ecole a la taille critique suffisante pour offrir à elle seule un parcours de formation complet. La complexité de mise en œuvre à plusieurs partenaires et la moindre efficacité de travail dans ces conditions, ainsi que celle relevant de la logique des réseaux d'enseignements différenciés (Pouvoirs Organisateurs - PO) en Belgique, plaident pour ne pas faire de ces partenariats une condition impérative aux projets de CSI.

04. 2.4.4 / Des perspectives sérieuses de développement de la coopération au développement des HE autour des formations CSI

Un besoin de formalisation plus poussée de la CAD des HE dans le cadre du programme ARES CSI est aujourd'hui nécessaire pour dépasser le stage expérimental de la phase pilote. La grande variété des spécialités d'enseignement des hautes écoles et le niveau intermédiaire de qualification (cadre intermédiaire/technicien qualifié) généralement assuré par les HE invite à concevoir un nouveau format de programme CSI des HE et à le traduire, dans la prochaine programmation par une ligne budgétaire spécifique.

Si la possibilité d'intégration des HE dans le programme CSI des universités peut rester ouverte, le développement d'un programme spécifique des hautes écoles apparaît indispensable pour un développement conséquent d'une offre de formation pour des professionnels du Sud.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées : poursuite de parcours individualisés de formation dans la filière retenue sur projet des postulant-e-s, organisation de formations collectives ouvertes à des plus grands groupes (la question de la capacité organisationnelle des HE sur ce type d'action est néanmoins soulevée) ou peut-être aussi ouverture des stages de formation continuée offerts par les HE, aux étudiant-e-s du Sud sur bourse ARES CSI ? (les HE développent des activités de formation continuée courte dont les « catalogues » pourraient être ouverts à l'accueil d'étudiant-e-s du sud sur bourse ARES). Cette dernière piste suppose au préalable un recensement des formations continuées des HE susceptibles de répondre aux besoins des pays du Sud. Ces diverses pistes peuvent conduire distinctement à des modalités pédagogiques de stages, collectifs, à priori certifiés mais non diplômants, mixant étudiant-e-s du Sud et du Nord ou de

parcours individualisés de formation des étudiant·e·s du Sud les intégrant dans des cursus existants des HE, sur le modèle des expériences pilotes.

Le format de durée des formations de la phase pilote se situait sur des périodes d'un à 6 mois. Certaines formations préexistantes peuvent en demander plus. En tout état de cause le modèle de formation courte non diplômante apparaît plus accessible que celui de formations diplômantes, à l'instar des masters CSI des universités. La proposition par l'ARES d'un catalogue de formation des HE en direction des professionnel·le·s du Sud, pourrait ainsi être construit à partir d'un appel à propositions auprès de ces écoles en offrant des modalités de formations diverses comme envisagé précédemment.

04. 2.4.5 / Une implication des ESA dans la coopération au développement qui reste à imaginer

Les ESA sont en attente forte de participation au programme CSI. Trop petites, elles ont besoin de travailler avec d'autres partenaires sur la coopération académique N/S et se disent intéressées à ce travail en partenariat. Leur personnel est limité : les responsables RI des ESA ont bien souvent d'autres casquettes, aucune n'a de cellule de coopération au développement. Certaines d'entre elles ont déjà quelques expériences de coopération au développement à petite échelle, telles que par exemple celles de stages (en audiovisuel/productions documentaires) réalisés sur place dans des pays du Sud sur financement de WBI ainsi que d'accueil d'étudiant·e·s étrangers (dont 1 de l'Equateur sur bourse ARES), en relais d'un ancien financement WBI. Le rapport des ESA aux HE est compliqué par la différence de niveau d'enseignement (les ESA délivrent des masters comme les universités) et les HE ont des formations (potentiellement concurrentes) dans le domaine artistique, mais au niveau bachelier. Une concertation spécifique avec les ESA pour définir avec elles leur mode potentiel d'investissement dans l'instrument CSI mérite d'être mise en place.

04. 2.4.6 / Des conditions nécessaires au développement d'une offre CSI des HE et des ESA

Les moyens des HE pour la coopération académique restent très limités au sein de services RI eux-mêmes moins développés dans les HE que dans les universités. Des missions de Coopération académique sont néanmoins formalisées et les HE sont parties prenantes de la CCD de l'ARES. Si les HE peuvent disposer de personnels qualifiés pour animer des projets de coopération au développement, le fonctionnement budgétaire en « enveloppe fermée » limite leur capacité à créer des postes ad hoc.

Les HE et les ESA mobilisent les financements de l'ARES (dont projets pays Synergie), mais aussi ceux de leur PO (Ville de Bruxelles) ou de WBI. L'engagement des HE dans des projets de formation CSI « consistants » peut favoriser le financement partiel de fonctions pour les coordonner. Au-delà du développement de projets ARES type CSI pour les HE, des projets d'appui par l'ARES à la structuration de leur action de coopération au développement et à l'établissement de partenariats avec les établissements du Sud pourraient être mis en place (ex : bourses d'exploration).

L'engagement des enseignant·e·s dans des projets Nord/Sud relève, selon les HE, en partie du bénévolat ou du volontarisme. Cet engagement mérite d'être valorisé (par exemple, par le soutien à la mobilité enseignante au Sud).

L'implication des HE dans la coopération au développement résulte le plus souvent d'initiatives individuelles d'enseignant·e·s dans leur catégorie, mais cela finit par intéresser plus largement dans les HE et les démarches individuelles peuvent générer des dynamiques institutionnelles. Certains PO (Province de liège,

ville de Bruxelles) manifestent aujourd'hui une volonté de développer la coopération au développement (« ça bouge ! ») et le CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) a par exemple un groupe de travail sur les relations internationales. L'implication des PO et des collègues de direction, à encourager, constitue à l'évidence une condition nécessaire.

Enfin la coopération au développement au sein des HE a besoin de visibilité (positive) qui suppose un travail de communication et de conviction en leur sein que des initiatives de l'ARES à cette fin pourraient favoriser.

04.3 / EFFICACITÉ ET EFFETS INDUITS : DES APPORTS IMPORTANTS ET DIVERSIFIÉS POUR LES ANCIEN-NE-S BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES, PLUS DIFFICILES À IDENTIFIER POUR LES AUTRES ÉTUDIANT-E-S ET POUR LES ÉTABLISSEMENTS

04.3.1 / DES BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES TRÈS GLOBALEMENT SATISFAIT-E-S

04.3.1.1 / Des formations qui répondent aux attentes initiales dans la majorité des cas

Dans le cadre de l'enquête, la très grande majorité des actuels ou anciens bénéficiaires des bourses (94%) affirme que la formation suivie a plutôt ou tout à fait répondu aux attentes initiales. Pour expliquer leurs réponses les personnes interrogées mettent en avant des apports de la formation très concrets dans leurs parcours et activités professionnels.



Dans le cadre de la lutte contre les épidémies, surtout l'épidémie d'Ebola à la une dans notre pays, la formation m'a aidé à savoir comment intégrer plusieurs disciplines dans la gestion de cette épidémie.

Je suis expert en gestion des risques et catastrophes actuellement et j'utilise mes compétences pour formuler les projets pour ma nouvelle structure dans la finance climatique notamment avec le Fonds vert pour le Climat

Dans le cadre de la sécurité alimentaire et gestion des projets, je suis devenu une référence dans mon institution et dans le village. Beaucoup des gens font appel à moi dans le cadre de ces domaines.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04.3.1.2 / Des bénéficiaires qui s'affirment satisfait-e-s de la qualité et du contenu des formations suivies tout en soulignant parfois un relatif manque d'adaptation des contenus à leur contexte et une dimension pratique trop limitée

Les actuel-le-s ou ancien-ne-s bénéficiaires des bourses interrogé-e-s sont plutôt ou tout à fait satisfait-e-s de la qualité de la formation suivie (97%), du contenu de la formation (95%) ou de la pertinence de la formation par rapport à leurs besoins (94%). L'acquisition de connaissances et l'apport de compétences sont souvent mis en avant pour expliquer le niveau de satisfaction élevé.

Cette satisfaction élevée des ancien-ne-s bénéficiaires des bourses se traduit dans le fait que quasiment tous affirment avoir ou pourraient recommander la formation suivie à des collègues ou à leur entourage.



Je me sens capable de bien mener une étude de recherche en santé publique et je me suis familiarisé avec les outils informatiques et les méthodes de recherche actualisées.

Cela m'a permis d'acquérir d'autres connaissances et de pouvoir apprécier la cartographie utilisée dans les études d'impact environnemental.



J'ai acquis des connaissances et des compétences qui ont amélioré nos capacités de conduite des projets et actions en lien avec les transports, la logistique et la mobilité.

J'ai appris et maîtrisé des outils de gestion des situations de crise avec une nouvelle dimension d'analyse des problèmes de développement.

Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

- **Des impacts sur l'activité professionnelle des répondant·e·s souvent clairement identifiés**



La formation m'a permis d'acquérir ou même renforcer la connaissance sur des thématiques d'actualité dans l'exercice de mes fonctions comme Chef de Division Provinciale de la Santé. A ce jour, comme Assistant à l'Université de Kolwezi, ces connaissances me permettent de partager avec le réseau des étudiants et d'autres assistants notamment dans les conférences et cours.

Elle [la formation suivie] m'a permis d'être compétitif sur le terrain. Dans le cadre de la sécurité alimentaire et gestion des projets, je suis devenu une référence dans mon institution et dans le village. Beaucoup de gens ont recours à moi dans le cadre de ces domaines. Je suis souvent contacté pour assurer des consultances.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

Les principales réserves exprimées sur les contenus des formations portent sur une dimension pratique limitée de certaines d'entre elles et un manque parfois d'adaptation des contenus des formations aux besoins et contextes des pays d'origine des bénéficiaires des bourses.



Ajouter plus de temps de stage avec des modules sur la pratique de la médecine en Afrique. Il sera plus judicieux d'améliorer les conditions réelles de travail en Afrique (ou en pays en développement) que de former sur les techniques et matériels qu'ils ne verront jamais dans l'immédiat sur les terrains.

Add more practical courses especially for urban agriculture.

Concernant le contenu de la formation, il faut plus de pratiques que de théories. Car, j'ai personnellement constaté que cette formation sera plus profitable à ceux qui aspirent à faire un doctorat ; ce qui n'est certainement pas le cas de beaucoup de boursiers dans cette formation. Si ce n'est que la théorie, elle existe également chez nous au pays. Alors si j'ai postulé à cette formation c'est simplement pour être plus professionnel du point de vue pratique.

Adapter le contenu de la formation au contexte propre à l'Afrique. Mieux orienter la formation sur des connaissances pratiques.

Mettre l'accent du contenu des formations sur les outils pratiques que l'on peut utiliser directement au travail

Prévoir des stages pour les formations de master de spécialisation.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

04. 3.1.3 / Une satisfaction élevée des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses concernant les aspects logistiques et matériels avant et pendant le séjour

Concernant les conditions matérielles du séjour, dans le cadre de l'enquête, les personnes interrogées s'affirment plutôt ou tout à fait satisfaites dans leur très grande majorité (94%). Il en est de même concernant les informations données en amont du séjour (96%) et, dans une moindre mesure, sur le montant de la bourse (87%).

Il est intéressant de souligner un niveau de satisfaction plus important chez les hommes boursiers que les femmes concernant les conditions matérielles de séjour sans toutefois pouvoir bien l'expliquer.

Malgré ces niveaux de satisfaction élevés concernant les conditions matérielles et logistiques avant et pendant les séjours les répondant·e·s soulignent parfois des difficultés rencontrées ou insatisfactions. Ils formulent des attentes ou demandes diverses sur le montant de la bourse, la durée des formations (stages CSI), leurs contenus, le besoin de stage dans des masters, le délai ou les modalités d'envoi du diplôme, les

conditions d'hébergement et leur durée pour couvrir la totalité de celle de la formation. Les critiques sur les conditions d'hébergement rejoignent d'autres entendues dans les rencontres avec les représentant-e-s des universités, quant à accueillir des personnes adultes, en situation professionnelle (parfois de haut niveau : médecins...) dans des résidences étudiantes aux conditions parfois précaires...



La diffusion d'information sur le dispositif CSI en amont du séjour

Diffusion des messages à travers les ministères provinciaux de la santé en dehors du réseau des anciens apprenants

Sur les démarches administratives en amont du séjour

La procédure à la commune pour obtenir des cartes de séjour est parfois complexe et si seulement l'ARES pouvait s'impliquer. Car sans carte de séjour on est bloqué.

Envoyer la demande en ligne mais non pas seulement par voie postale car dans notre cas, il faut aller très loin pour envoyer un courrier à l'extérieur et en plus ça coute cher.

Il faut se déplacer au Nairobi pour faire la demande de visa. Or, les frais liés au déplacement sont très coûteux. Bien que l'ARES rembourse ces frais, peu de boursiers ont accès aux montants nécessaires avant le départ.

Sur les conditions de logement

Les logements étaient étroits et humides

Le lieu d'hébergement n'était pas confortable surtout pour nous les femmes. Malgré nos différentes plaintes, rien n'a été fait.

Pour ce qui est de l'accompagnement pendant le séjour le logement n'a pas été de bonne qualité car présence de punaises et cafards dans le bâtiment.

Sur la prise en compte de la famille et des contraintes générées

Donner une petite assistance aux membres de la famille des étudiants.

Pendant le séjour, il faut prévoir au moins un billet pour retourner une fois voir sa famille avant la fin de la formation.

Pour les femmes qui s'inscrivent au programme et qui ont des enfants en bas âge c'est à dire ayant moins d'un an. Leur fournir plus d'accompagnement et leur faciliter les démarches de visas pour leurs enfants encore sous allaitement.

Pendant le séjour, il serait mieux que l'ARES tienne aussi compte du fait que certains boursiers ou certaines boursières son père ou mère de famille et qu'ils ont une charge derrière eux, un soutien financier va aider pour ceux qui sont restés.

It is a challenging situation to stay in Belgium a whole year oversight the families. More specifically, those who are married should be given an opportunity to visit their families at least once a year. On the other hand, ARES should see how to design special requirements for females in order to increase their application rates. This should be for instance the incentives for those who have kids to be accompanied by childcare workers.

En général, les femmes en âge de procréer ne peuvent pas participer à la formation de longue durée pour le bien de leur famille. La limite d'âge pourrait empêcher les femmes à évoluer dans le parcours professionnel. Pourtant cette formation est très pertinente dans le domaine de gestion des risques et des catastrophes.

Sur les délais et procédures d'obtention du diplôme

After training you should immediately provide program participants with their diploma. There should be no reason for waiting for a diploma up to 3 years and more. This is because I have finished in Advanced master's in international and Development Economics 2016-2017 intake but where is my diploma? I don't know

I haven't received my degree since graduation and haven't had any updates on this process.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04. 3.1.4 / Un niveau de satisfaction plus limité concernant le suivi après le séjour et le lien avec des acteur-ric-e-s de la coopération belge

On relève également des remarques portant sur le suivi post formation pour lequel 45% des répondant-e-s se disent insatisfait-e-s (demande d'accompagnement, réseau, suivi post formation...). Cette attente de suivi est parfois associée au souhait des répondant.e.s de poursuivre un Doctorat.

Les principales suggestions d'amélioration portent sur la question des suites de la formation, exprimant une insatisfaction qui contraste ici encore avec la richesse des expériences positives exprimées par ailleurs sur ce point et confirmant ce faisant la grande disparité sur ce point entre les formations (50% de satisfaits, 50% non). Les attentes de « suite » sont très fortes et circonstanciées soulignant en particulier l'attente de cohérence opérationnelle dans les pays entre la CAD ARES et la coopération au développement de la Belgique dans ces pays. Il est aussi intéressant de relever les propositions relatives au suivi post formations avancées pour promouvoir le programme ARES CSI et ses diplômés dans les pays bénéficiaires de celui-ci.



Encadrer les nouveaux diplômés des universités d'accueil (accompagnement post-formations pour des études doctorales/PhD), leur positionnement dans les institutions internationales (désigner des personnes ressources pour satisfaire les besoins en recommandation...), regrouper périodiquement les anciens diplômés de ARES, instituer un système de redevabilité pour tous les anciens étudiants.

L'ARES gagnerait à mettre en place des cadres de concertation au niveau pays des boursiers du programme qui travailleront en collaboration avec l'ambassade de Belgique sur les questions clés de développement. L'initiative américaine des ALUMNI de l'ambassade des USA pourrait beaucoup inspirer cette démarche et renforcer la visibilité des énormes investissements de la Belgique pour la formation de la jeunesse africaine. Par ailleurs, je pense qu'il faudra aussi prévoir l'animation des pages de témoignages écrit et de communication YouTube sur les stagiaires et le contenu des programmes.

After the stay and return to the home country, the project should be connected to the former beneficiaries for the purpose to allow them having practical skills within the Belgium development projects working in resident countries.

Mettre en réseau les anciens stagiaires et avec les bailleurs de fonds si possible

A l'instar des autres coopérations (JICA, américaines, françaises) la coopération belge doit assurer un bon suivi des formés en les associant dans différents projets de développement dans leurs pays d'origine afin d'éviter la fuite des formés en Belgique.

Dans certains programmes de bourses on a un réseau officiel des anciens boursiers. Mais dans le cadre de l'ARES ce n'est pas le cas.

C'est un énorme travail que fait la Belgique (Wallonie) en nous formant chaque année à travers ARES. C'est une grande ressource pour la Belgique qui ne devrait pas se perdre dans la nature après avoir bénéficié de la Bourse. L'ARES devrait également réfléchir plus sur les perspectives de doctorat au profit de ses boursiers master. Enfin, la Belgique devrait privilégier l'utilisation de ses anciens boursiers dans les projets de coopération.

Il serait intéressant d'inviter lors des journées ARES l'agence belge de la coopération (ENABEL) afin de permettre aux étudiants de tisser des réseaux professionnels avec cette agence.

Le programme doit améliorer la visibilité des bénéficiaires après leur formation. Par exemple, une fois retourné chez eux, les bénéficiaires doivent être prioritaires dans les recrutements au compte des projets et programmes financés dans le cadre de la coopération Belge.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

Enfin, certain-ne-s bénéficiaires des bourses émettent le souhait de pouvoir poursuivre sur un doctorat.



Possibilité de postuler directement pour faire une thèse après le master car entre temps la motivation baisse. Je parle de mon cas. J'avais un bon résultat qui me permettait de m'inscrire en thèse sauf que je n'avais pas de financement.

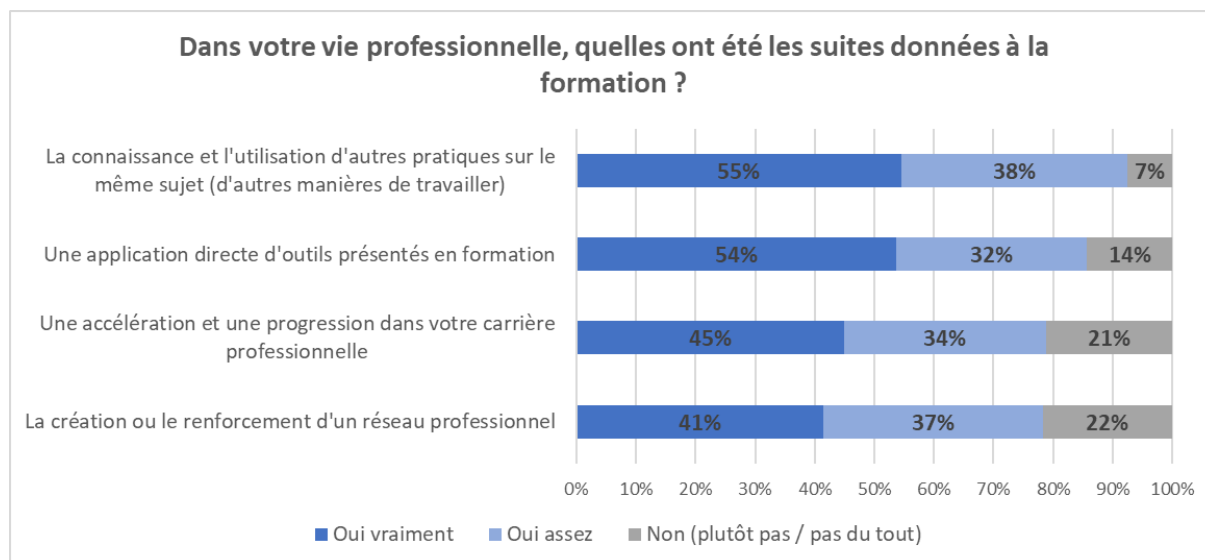
Proposer plus de possibilités de PhD pour ceux qui veulent faire le doctorat.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04. 3.2 / DES APPORTS ET SUITES DONNÉES À LA FORMATION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE DES ANCIEN-NE-S BÉNÉFICIAIRES DES BOURSES CLAIREMENT IDENTIFIÉS MAIS TRÈS HÉTÉROGÈNES

Les ancien-ne-s bénéficiaires des bourses, dans leur très grande majorité, identifient des suites données à la formation dans leur vie professionnelle.



Source : Enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

Les apports des formations ARES CSI suivies sont clairement identifiés et décrits par les répondant-e-s. Ces apports portent sur différents aspects décrits ci-après.

a) Avant tout, les formations ont permis aux ancien-ne-s bénéficiaires des bourses d'acquérir des nouvelles connaissances et compétences

90% des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation affirment que la formation suivie leur a permis d'accroître et actualiser leurs connaissances et leurs compétences professionnelles et académiques.



Comme avocat, je suis aujourd'hui en mesure d'identifier très facilement les irrégularités d'une procédure judiciaire à la lumière du droit international des droits de l'homme.

La formation a renforcé mes connaissances sur le système de santé que je gère en province, comme étant un système complexe et dynamique, comprendre les enjeux des interactions avec son environnement.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

b) Dans certains cas, les formations suivies ont permis aux ancien-ne-s bénéficiaires des bourses de contribuer à des nouveaux projets ou améliorer le fonctionnement de leur institution

86% des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation affirment avoir mis en application les outils présentés en formation mais seulement uniquement la moitié affirment que la formation suivie leur a permis d'améliorer leurs méthodes de travail individuelles.

Il est intéressant de souligner également qu'un peu moins de la moitié (45%) a le sentiment de connaître et maîtriser des outils pratiques. Ce qui s'explique notamment par une dimension pratique limitée de certaines formations (aspect souligné par certain-ne-s répondant-e-s dans les motifs d'insatisfaction). En effet, certains masters et stages sont orientés « recherche » quand d'autres, à l'inverse, ont une orientation plus

professionnelle. Il est également intéressant de noter que la proportion ayant le sentiment de connaître et maîtriser des outils pratiques est plus importante chez les boursiers en stage ce qui semble s'expliquer par une dimension plus pratique et professionnelle de ces derniers.

Au final, un boursier sur cinq affirme que le fait d'avoir participé à la formation leur a permis d'améliorer le fonctionnement de leur institution et donc de devenir des acteurs de changement. A noter, que la proportion est légèrement plus importante pour les salarié-e-s du public (1 sur 4) ou pour ceux ayant suivi un stage (quasiment 1 sur 3).



A partir de cette formation, j'ai pu m'orienter dans des activités pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vies des petits agriculteurs.

Après ma formation je suis parvenu à mettre au point des nouvelles méthodes d'analyse des antibiotiques qui sont maintenant utilisées dans notre laboratoire.

Cette formation m'a permis de constater les lacunes dans notre institution et de trouver quelques-unes des solutions qu'on peut utiliser en dehors des gros moyens.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

c) A titre individuel, pour une majorité d'ancien-ne-s bénéficiaires des bourses, les formations suivies ont contribué à une amélioration et évolution de la situation professionnelle

79% des répondant-e-s à l'enquête affirment avoir connu une accélération et une progression dans leur carrière professionnelle et un sur cinq s'est réorienté professionnellement à la suite de la formation suivie. Enfin, 14% ont connu une promotion professionnelle.

Certaines réponses ouvertes font état de promotions, parfois à des postes de haute responsabilité, ainsi qu'à des changements de cadre de travail sur des fonctions plus importantes qu'antérieurement, dont un cas explicite mais rare de participation à un projet de la coopération belge avec ENABEL. Des témoignages de parcours plus difficiles, liés aux contextes locaux, complètent ce panorama



J'étais porteur d'un diplôme de licence et actuellement suis détenteur d'un diplôme de Master. Ce qui a changé mon statut.

Après la formation, j'ai eu une promotion. Passant d'assistant professeur à professeur et assistant du responsable académique de la faculté d'agronomie de l'université Chrétienne du Nord d'Haïti.

Avant cette formation, j'avais 13 ans d'expérience en tant que médecin et travaillais beaucoup en santé publique, mais le manque de master en santé publique ne me permettait pas d'accéder à certaines fonctions. Après ma formation, j'ai eu un emploi alors que j'étais encore en Belgique. Un emploi avec beaucoup de responsabilité

Avant la formation, j'étais Agronome Encadreur dans un projet. Maintenant, je suis Directeur Technique dans un projet de Reboisement financé par l'USAID et exécuté par le CHEMONICS INTERNATIONAL

Cette formation a contribué à l'amélioration de ma démarche d'analytique en matière d'assurance qualité ; du fait de la qualité des connaissances acquises et de l'utilisation de quelques outils pratiques. C'est fort de cette amélioration que j'ai été promu ainsi du Ministère de la santé.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

d) Pour certain-ne-s ancien-ne-s bénéficiaires de bourses, le fait d'avoir suivi ces formations a permis d'accéder à des fonctions d'enseignement et d'enrichir le contenu des enseignements dispensés

Pour les bénéficiaires ayant des fonctions académiques, les formations suivies ont pu contribuer à faire évoluer les contenus et pratiques d'enseignement.



A travers la formation suivie en Transport et Logistique, j'ai intégré avec précision la notion de développement durable dans mes enseignements.

Ce stage m'a permis de beaucoup améliorer mes cours notamment sur la gestion de la faune du sol, la réorientation de mes cours de zootechnique des ruminants sur la priorité à accorder aux parcelles fourragères mixtes (graminées et légumineuses) en lieu et place des céréales.

En tant qu'enseignante j'ai pu améliorer considérablement la formation que je dispense aux élèves.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

La poursuite d'études avec une these



This training has also permitted me to be admitted doing a PhD in public health in a state university in my country.

Cette formation m'a aidé à avoir les connaissances suffisantes qui m'ont permis de terminer la rédaction de ma thèse de doctorat en Géophysique.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

Des freins et difficultés pour utiliser et appliquer les nouveaux savoirs et compétences



En terme technique, cette formation m'a été d'un grand apport puisque mes compétences dans le domaine de la santé publique ont été renforcées. Mais malheureusement depuis mon retour au pays je n'ai pas vraiment appliqué ces compétences puisque mon pays a un problème de gestion de ses ressources humaines.

Malgré le fait que nous avons toujours une contrainte par rapport à notre hiérarchie, je n'ai pas pu profiter pleinement des expertises que j'ai eu en Belgique car finalement nos dirigeants ont d'autre priorité et qu'on est souvent oublié qu'on a des compétences qu'il faut valoriser pour pouvoir résoudre un petit bout de problème.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

Enfin, il est important de noter que 88% des ancien·ne·s bénéficiaires des bourses travaillent dans leurs pays d'origine, 8% dans un autre pays et 3% en Belgique.

04. 3.3 / UNE CONSCIENTISATION ET MOBILISATION CITOYENNES DES PARTICIPANT·E·S AUX FORMATIONS DIFFICILES À IDENTIFIER

L'ambition de contribuer à une conscientisation et mobilisation citoyennes des participant·e·s aux formations pour faire de ces derniers des acteur·rice·s de changement est un des objectifs du dispositif CSI. Pour ce faire, il est envisagé que « l'ARES et les équipes encadrantes des universités organisent des activités afin de favoriser des liens et une conscientisation des enjeux d'un développement durable et solidaire »⁴. Autrement dit, il est envisagé de mener des actions d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS). Or dans le cadre de l'évaluation, en dehors de l'Event boursiers organisé chaque année par l'ARES, peu d'activités spécifiques de ce type ont été repérées au niveau de chacune des formations. De manière générale, les boursières et boursiers CSI peuvent participer à des événements ou activités menées qui peuvent être initiés par ailleurs par les établissements d'enseignement supérieur ou les ONG universitaires.

L'Event boursiers est donc un événement qui permet aux parties prenantes du dispositif CSI d'échanger, apprendre et réfléchir autour d'enjeux transversaux en lien avec les questions de coopération et

⁴ Cf. Théorie du changement de l'instrument « cours et stages internationaux » présentée dans la sous-partie 1.3

développement mais il ne vise pas les étudiant·e·s non boursier·ère·s des formations CSI. Cet événement est plébiscité par les personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation.

Au final, il ressort que le dispositif CSI contribue à une conscientisation et mobilisation citoyennes des participant·e·s aux formations car il permet, dans les formations où le mixage nord/sud est une réalité, de nombreux échanges et rencontres entre étudiant·e·s du Nord et du Sud, avec des intervenant·e·s d'horizons diverses et la participation parfois à des événements d'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Cependant, pour les raisons suivantes les effets restent probablement mesurés dans de nombreux cas :

- » Les contenus des formations ne comprennent pas, pour la plupart, des modules ou d'actions spécifique d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » Certaines formations attirent peu d'étudiant·e·s non bénéficiaires d'une bourse, ce qui réduit l'émulation Nord-Sud parmi les étudiant·e·s ;
- » Certaines formations n'ont que des boursières et boursiers qui restent entre eux toute l'année dans un programme qui leur est dédié, ce qui les isole sur le campus ;
- » Un accès parfois limité, voire impossible, pour les étudiant·e·s bénéficiaires· d'une bourse de suivre d'autres cours donnés dans les universités qui leur permettrait de rencontrer d'autres étudiant·e·s.

04. 3.4 / DES EFFETS DIFFUS ET HÉTÉROGÈNES POUR LES ÉTABLISSEMENTS IMPLIQUÉS DANS LE PROGRAMME CSI

Comme évoqué dans la sous-partie 4.2.3, les formations CSI sont plus ou moins articulées avec les politiques de relations internationales et de coopération au développement des universités partenaires. Cependant, il apparait que, dans un certain nombre de cas, la mise en place de l'instrument CSI joue un rôle moteur dans le développement d'une politique de coopération au sein des universités, grâce à des « externalités indirectes », telles que :

- » L'intervention, dans le cadre des formations CSI, d'expert·e·s issu·e·s d'établissements d'enseignement supérieur du Sud et d'autres organismes (centres de recherches, ONG, associations de développement...), qui créent des liens entre les équipes pédagogiques et ces acteur·rice·s ;
- » L'inclusion, dans certains cursus, de stages à réaliser dans des organisations du Sud, dont des universités : les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur du Sud peuvent alors être mobilisés pour faciliter l'accueil d'un·e stagiaire dans l'un de ces établissements ;
- » L'intégration des problématiques des pays du Sud, dans le reste des enseignements de la thématique au-delà du CSI, voire des recherches des laboratoires ;
- » Les relations entretenues avec des d'ancien·ne·s étudiant·e·s CSI qui poursuivent une carrière universitaire au sein d'un établissement supérieur du Sud ;
- » Dans certains cursus, des pratiques de co-encadrements de mémoires de fin d'étude (MFE) par des responsables des établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud ;
- » Parfois l'instrument CSI génère un effet démultiplicateur ou de dissémination : par exemple, un projet de formation aux droits de l'homme est ainsi en préparation au Burkina, à partir du projet MS CSI de l'USL.

Le phénomène inverse existe également, à savoir que d'après certaines personnes interrogées, la suspension d'un master de spécialisation dans une université peut avoir un effet négatif sur l'ensemble de l'action de coopération au développement de l'Université, en démobilisant ses personnels et en interrompant la venue d'enseignants du Sud par le dispositif « Chaire du sud ».

Il apparaît également qu'il pourrait y avoir un intérêt à renforcer ces coopérations inter-établissements dans le cadre du dispositif, a minima dans le cadre de la vérification de la validité des diplômes, qui n'est pas toujours établie.

04.4 / EFFICIENCE : DES FINANCEMENTS CONSISTANTS MAIS UNE EXPLOITATION PERFECTIBLE

Le budget du programme CSI de l'ARES est le premier budget de sa politique de coopération au développement : les 38 493 806 € prévus sur la programmation 2016-2020 se répartissent entre 15 063 306 € pour les cours et stages, 23 430 500 € pour les bourses auxquels s'ajoutent 375 000 € pour les chaires du sud.

Dans l'organisation de l'ARES, le groupe pays Belgique conseille l'ARES sur la gestion des programmes transversaux, qui ne concernent pas un pays en particulier (groupe pays) et qui porte sur les bourses S/N, le programme CSI, les plaidoyers ainsi que sur le budget de fonctionnement du service de la CCD, soit près de 67 millions d'euros sur 5 ans représentant la moitié du budget de l'ARES. Le budget du programme CSI, des bourses CSI et des chaires du sud (38 493 806 €) représente ainsi 57% de cette partie « Nord » du budget ARES pour la CCD.

De façon générale, de leur côté, les EES cofinancent largement la coopération académique sous la forme d'une importante mobilisation de ressources humaines, financières et immatérielles (expertise, réseaux, etc.). « Leur contribution a été estimée à plus de 5 millions d'euros, soit un cofinancement à hauteur d'environ 15% du montant de la subvention de l'Etat fédéral » (extrait du plan stratégique ARES 2017-2026).

04.4.1 / UN TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET DU PROGRAMME ARES CSI ET BOURSES PROCHE DE 100% ET UNE CAPACITÉ À UTILISER LES SOLDES POUR L'EXPÉRIMENTATION DE PROJETS PILOTE

Le taux annuel d'exécution du budget atteint les 96%, et le groupe a dû réfléchir à l'utilisation des 4 % restants. Si l'enveloppe de chaque programme « géré » par ce groupe était fixée préalablement, celle résultant du taux de non-exécution a été traitée globalement. Elle a conduit l'ARES à mettre en place à partir 2018 le programme pilote de bourses CSI pour les ESA et HE et à utiliser les sommes restantes disponibles, soit pour des petits programmes de bourses spécifiques (post doctoral). Cette souplesse d'exécution budgétaire permet ainsi à l'ARES d'utiliser de façon optimale les budgets initialement fixés.

04.4.2 / UN FINANCEMENT DES FORMATIONS CSI JUGÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT ET ADAPTÉ MAIS UNE VISIBILITÉ BUDGÉTAIRE DE FAIT LIMITÉE POUR LES RESPONSABLES DES PROJETS

Le financement par l'ARES des formations CSI, est fixé à l'instar du financement de toutes les formations universitaires en FWB, selon un barème fixe par étudiant-e et, pour les stages, selon un barème dégressif par pallier d'effectifs. Certains masters accueillant conjointement des étudiant-e-s « du nord » perçoivent par ailleurs le financement ordinaire « barémique » des diplômés habilités, en vigueur dans la FWB.

Les éléments recueillis confirment l'avis du rapport d'évaluation des formations selon lequel « le financement de la formation est de manière générale suffisant pour son bon déroulement pour la plupart des formations. Le financement de l'ARES couvre les besoins de base, que l'université vient en général compléter ».

Les différents masters CSI présentent une proportion variable d'étudiant·e·s du Sud par rapport à ceux du Nord (sur financement ordinaire des Masters), voire aussi d'étudiant·e·s du Sud non bénéficiaires d'une bourse CSI (MS Droits de l'Homme UCLouvain/USL) : de 100 % sur certains diplômes (sans étudiant·e·s du nord - M SGIRISS UL-UN-ULB) / MS gestion risques et catastrophes ULiège/UCLouvain) à la parité (50/50%) pour d'autres Masters. La mixité tant humaine des étudiant·e·s que financière n'est pas ici une règle générale.

Au demeurant la visibilité budgétaire de leur formation par les responsables de celles-ci dans les universités, paraît, pour la plupart d'entre eux, assez faible : en effet, faute d'établir et de gérer un budget global des projets de formation concernés, l'université reçoit de l'ARES CCD, pour chacune des formations CSI retenues, la contribution globale par étudiant·e, selon les règles précédemment mentionnées ; elle gère directement l'ensemble des charges communes et de rétribution des enseignant·e·s, comme pour tous ses autres diplômes et elle délègue, aux composantes responsables des formations CSI, une part de financement (de l'ordre de 10%, selon des règles propres à chaque université), destinée à couvrir les frais spécifiques à leur organisation. La visibilité des flux financiers de l'ARES au sein des universités est ainsi parfois jugée opaque, par les responsables des formations CSI dans ces dernières. La conduite d'un projet spécifique de formation CSI ne repose pas aujourd'hui sur un budget correspondant.

04. 4.3 / DES MODÈLES ALTERNATIFS DE FINANCEMENT POSSIBLES

Le financement des programmes ICP/ITP par le VLIR doit se faire aujourd'hui sur projet avec budget spécifique à chacun et dont la subvention ainsi attribuée peut être variable selon les programmes. Antérieurement le financement était forfaitaire par jours de formation en fonction du nombre d'étudiant·e·s et de la durée de la formation (founding system) ; cette pratique a été abandonnée pour aller vers un financement sur projet pour la nouvelle période 2017-2021. VLIR a maintenu un financement global (bourses et crédit projet) délégué aux établissements. Les financements de Master se répartissent ainsi entre 386 000 € et 750 000 €.

La question du renouvellement automatique des financements aux universités selon le nombre d'étudiant·e·s bénéficiaires d'une bourse dans leurs formations CSI d'une programmation pluriannuelle à une autre ou à l'inverse celle de la remise en concurrence à chaque fois de toutes les formations CSI portées par les universités sont également soulevées. Cette dernière modalité a pu conduire, faute d'autres étudiant·e·s que des étudiant·e·s bénéficiaires des bourses CSI, à l'interruption d'un master (Droits de l'Homme à l'USL) sur une période de programmation et ce faisant affecter la dynamique globale de coopération internationale engagée autour de celui-ci depuis son origine. A l'inverse, le financement automatiquement renouvelé de formations « labellisées » CSI par l'ARES suscite un risque de « situation acquise » dommageable au renouvellement des projets dans un contexte d'enveloppe globale de financement non extensible. VLIR conduit actuellement une réflexion pour voir à limiter à 5 ans renouvelables une fois, le financement de masters, tout en conservant un financement de bourses pérennes. Une telle modalité vise à inviter les porteurs de projets à anticiper le passage à d'autres modes de financement pour pérenniser leur offre de formation.

04. 4.4 / DES LIMITES DE MOYENS NÉANMOINS REPÉRÉS : COORDINATION ET CHAIRES DU SUD

Si les organisatrices et organisateurs de formation CSI affichent une satisfaction globale sur le niveau de financement de l'ARES, la coordination des formations CSI soulève des besoins spécifiques, rarement financés par les universités. Ces besoins de coordination concernent tant l'organisation des activités spécifiques à ce type de formation (sélection des étudiant·e·s à distance, stages pratiques dans les pays du sud pour certains masters ou organisation de voyages d'études au sud pour d'autres, animation de partenariats avec les autres universités parties prenantes et avec des institutions du sud...) que l'accompagnement pédagogique et le suivi de chaque étudiant·e, qui contribuent à leur réussite et à la qualité de leur insertion durant leur séjour en Belgique.

La réalisation de telles fonctions nécessite des postes ou temps de travail spécifiques, dont le coût n'est pas clairement pris en compte dans le financement de l'ARES ou que l'université bénéficiaire ne couvre pas toujours spécifiquement à travers ses mécanismes de réallocations budgétaires pour la gestion de ces formations. L'absence d'une budgétisation préalable des projets de formation CSI, à partir desquels le financement de l'ARES pourrait être déterminé, ne facilite pas le dégagement des moyens ici nécessaires.

- » La conduite des masters et des stages CSI qui sont portés le plus souvent par des universitaires et des assistant·e·s administratif·ve·s, s'ajoutent à une charge de travail déjà existante (enseignements, recherche...) qui appelle une vigilance particulière sur l'investissement humain nécessaire (relation et accompagnement des étudiant·e·s, coordination interuniversitaire...). Même si cette activité peut s'avérer utile pour les intéressé·e·s à d'autres égards, cette contrainte est de nature à rendre plus difficile de trouver des responsables pour porter ces CSI, d'autant que la coopération internationale et l'aide au développement est moins fréquemment valorisée dans les carrières universitaires. Le risque « de formations portées par des individus plutôt que par l'université » est de nature à fragiliser le modèle du programme CSI.
- » Le budget des chaires du Sud, est aussi fréquemment évoqué, alors qu'elles sont un des atouts majeurs de ces formations. Le niveau de rémunération des expert·e·s du Sud invité·e·s est ici jugé insuffisant comme l'est celui des expert·e·s du Nord de haut niveau que certaines formations pourraient vouloir faire intervenir.
- » L'absence de budgétisation préalable des formations CSI à partir de laquelle un financement global de l'ARES pourrait être demandé par chaque porteur·se de projet, ne permet pas de préciser les coûts spécifiques à ce type de formation, tels que ceux évoqués ci-dessus. Elle limite en outre les moyens du dialogue de gestion possible entre les responsables des formations CSI et les autorités gestionnaires des universités. Une logique de budgétisation des projets de formation CSI pourrait en outre avoir pour effet d'intégrer la prestation pédagogique (et le dispositif) des Chaires du sud à ces projets, en laissant la liberté à chaque personne à l'initiative d'une formation CSI, de « doser » dans son projet la part d'intervention « d'expert·e·s du sud ». Elle permettrait également de rendre visible la part de financement « ordinaire » attribuée au Master pour la formation des étudiant·e·s du nord.

04. 4.5 / UN SYSTÈME DE BOURSES GÉNÉREUX MÊME SI POTENTIELLEMENT INÉQUITABLE

Le montant des bourses ARES CSI est globalement jugé en correspondance avec les besoins des boursières et boursiers. Néanmoins son système d'attribution uniforme d'un même montant de bourse pour les bénéficiaires des CSI soulève un problème d'équité, pour celles et ceux résidant à Bruxelles, où les prix des

loyers sont particulièrement élevés, ainsi qu'au regard de la situation familiale des participant·e·s ; l'exigence des formations CSI est en effet de former des personnes disposant d'une expérience professionnelle et d'un emploi, et ce faisant ayant une moyenne d'âge plus élevée que des étudiant·e·s en formation initiale.

Ainsi, la pertinence d'un système de bourses à montant non corrélé au « coût de la vie » (et particulièrement) du logement selon le lieu d'étude, ni à la situation familiale des participant·e·s peut être ici interrogée.

Enfin d'autres systèmes de bourses existent et sont parfois utilisés par certains masters CSI, pour accueillir d'autres étudiant·e·s du Sud. L'incitation des responsables des formations CSI à mobiliser ces autres systèmes sur les formations CSI, serait ici de nature à augmenter le nombre d'étudiant·e·s bénéficiaires de celles-ci. Ainsi, ENABEL assure la délivrance de bourses sur des « short courses » de l'IMT à des bénéficiaires des pays du Sud, selon une approche « programme pays » visant à répondre à des besoins de coopération en matière de développement des capacités dans les pays concernés. Cette approche la différencie de celle « non localisée » des programmes ARES CSI. L'attribution de bourses ENABEL sur des programmes ARES CSI à des étudiant·e·s de pays du sud dont les besoins correspondant aux contenus des formations visées sont clairement identifiés par les programmes pays est ainsi possible (les exemples d'une spécialisation en anesthésie ou pour un doctorat en recherche agronomique ont pu être cités). Cette possibilité pourrait s'appliquer en particulier pour les stages courts plus précisément ciblés dans leurs contenus (voire sur des formations CSI des HE), comme cela se pratique déjà de façon directe entre ENABEL et les universités à travers leurs ACC (Accords Cadres de Coopération).

04. 4.6 / L'OBLIGATION DE PARTENARIAT INTER UNIVERSITAIRE AU NORD, SOURCES DE COMPLEXITÉ COÛTEUSE ?

Parmi les coûts financiers de gestion et de coordination des formations CSI, ceux liés à l'obligation de monter des projets en partenariat interuniversitaire fixée par l'ARES méritent d'être soulevés. Cette contrainte est source de complexité dans le montage pédagogique et administratif, dans l'organisation des enseignements en occasionnant des déplacements des étudiant·e·s ou des enseignants, dans les cas les plus fréquents de formations multisites. Cette exigence apparaît au demeurant peu justifiée pour des universités « complètes » dont la multiplicité des filières est de nature à proposer les enseignements les plus divers, dans un cadre de coopération inter facultés moins coûteux que celui de partenariat interuniversitaire. Ici encore, l'absence de budgétisation des projets de formation CSI ne permet d'évaluer ces coûts et de les prendre en charge dans leur financement par l'ARES.

Paradoxalement, la coopération avec des établissements d'enseignement supérieur ou des partenaires du Sud ne constitue pas une condition obligatoire du cahier des charges des projets de formation CSI. Ce faisant, toujours en l'absence de budget des projets, (et à l'exception du dispositif Chaire du Sud), celle-ci est moins valorisée qu'elle ne le mériterait au regard des enjeux mêmes du programme CSI.

04.5 / DURABILITÉ : UNE RÉALITÉ DE RÉSEAU MULTIFORME FAIBLEMENT APPRÉHENDÉE PAR L'ARES

Le projet de l'instrument CSI est construit autour de l'objectif général énoncé précédemment dans la présentation du programme. Il est décliné en trois sous objectifs, dont celui de création d'un réseau international qui est considéré comme moyen essentiel d'assurer la durabilité du programme. Le questionnement de cette évaluation a cherché ici à interroger la réalité de réseaux, potentiellement multiples

et multiformes, qui attesteraient d'une pérennisation des relations personnelles et professionnelles, générées par les formations de l'ARES, et dont la mesure effective (et sa valorisation) pourrait constituer les traces d'un « réseau international ARES CSI ».

L'approche d'effets réseaux peut être en effet entendue de diverses manières :

- » dans une approche globale d'ouverture et de mise en relations personnelle et professionnelle indifférenciée ou « non ciblée » des étudiant·e·s bénéficiaires d'un programme tel que l'instrument CSI,
- » dans une approche par thèmes/spécialités professionnelles des étudiant·e·s, à l'échelle nationale ou internationale, pour leur exercice dans leur pays (échanges de savoirs, outils...) et en lien régulier avec les composantes universitaires organisatrices des formations CSI proposées sur ces thèmes ou spécialités,
- » dans une approche par « aire géographique », par régions de pays bénéficiaires proches ou via des EES en partenariats Sud/Sud, notamment pour le transfert de connaissances des ex-étudiant·e·s des Masters.

Le croisement de ces trois types d'approches peut conduire ainsi à considérer la question d'un réseau international ARES CSI comme celle d'un « réseau des réseaux » ou d'un méta réseau, à entretenir, développer et valoriser.

04. 5.1.1 / Une réalité de réseaux de fait, parfois préexistants, dans lesquels les étudiant·e·s CSI des promotions successives peuvent s'inscrire

Le maintien de liens et de relations post formation CSI entre les ex participant·e·s à celles-ci s'avère particulièrement important, puisque 96 % des répondant·e·s à l'enquête en ligne affirment avoir conservé des contacts avec d'autres participant·e·s, 61% à titre professionnel et 34% à titre personnel. De même, dans une moindre mesure, le maintien des contacts avec l'université d'accueil se fait très largement, pour près de ¾ des répondant·e·s (72%). Ce maintien des contacts avec l'université d'accueil est souvent confondu avec celui des participant·e·s. Il se réalise sous des formes différenciées : réseaux sociaux plus informels (Facebook, WhatsApp ; l'outil WhatsApp est le plus fréquemment évoqué), réseaux professionnels formalisés voire pilotés par les responsables de la formation CSI, outils de communication numérique (plateforme), réseaux principalement sud/sud sur des thématiques de développement diverses. Le maintien des contacts peut être également assuré via un Réseau Alumni « national » dans un pays du sud.



Avec les participants des autres pays nous sommes toujours en contact à travers un groupe WhatsApp dont je suis l'administrateur. On échange souvent et on partage les opportunités.



Répondant·e à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

La finalité de ces échanges à caractère professionnel a trait aussi bien à la recherche qu'à la pratique professionnelle (pour échanger des conseils pratiques). Les sujets d'échanges évoqués sont variés : échange d'expériences et partage, échange d'informations, échange sur des thématiques d'actualités, échange sur les pratiques dans le domaine, échange de données pour la réalisation de cartes, échanges d'informations sur divers sujets tant professionnels que personnels, échange d'informations sur les activités académiques et de recherches. Ces derniers échanges apparaissent en particulier pour les étudiant·e·s en doctorat, ayant suivi des stages CSI et qui conservent à la suite de ceux-ci des relations d'échanges interpersonnels ou plus collectifs autour de leurs travaux de recherche.



I was included in Alumni groups and kept receiving newsletter, professional seminars, workshop or job opportunities regularly.

Pour atteindre mes ambitions dans la recherche scientifique nous avons gardé des contacts avec les professeurs pour une collaboration scientifique entre notre laboratoire et les deux laboratoires de l'Université. A cet effet, nous avons publié un article scientifique avec le professeur AR.



Répondant·e·s à l'enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

04. 5.2 / DES RÉSEAUX PLUS FORMALISÉS MAIS AUSSI MOINS FRÉQUENTS AUTOUR D'OBJETS D'ÉCHANGES SCIENTIFIQUES OU PROFESSIONNELS, ANIMÉS PAR DES UNIVERSITAIRES DES COMPOSANTES ORGANISATRICES DES FORMATIONS CSI, ET NOTAMMENT LIÉES À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

La participation à des réseaux plus formalisés apparaît quant à elle plus limitée, puisque 59% des ancien·ne·s étudiant·e·s CSI interrogé·e·s disent que la participation à la formation ne leur a pas permis de connaître ou s'inscrire dans des réseaux. Le contraste de ces résultats avec les précédents suggère une représentation plus formelle des réseaux que des simples échanges via WhatsApp. Cette interprétation paraît confirmée par les réponses ouvertes visant à citer et décrire ces réseaux, où nombre de réseaux invoqués ont des titres spécifiques, soulignant leur formalisation voire institutionnalisation à côté de réseaux d'anciens très divers de l'université d'accueil, du pays de résidence, de la formation suivie... : African Field Epidemiology Network, Association des géomaticiens du Sénégal ; L'Amicale Des Anciens Etudiant et Stagiaires de Belgique au Burkina Faso / Réseau des alumni UCLouvain du Burkina, European microfinance platform, Le réseau de l'Association Francophone de Géographie Physique (AFGP)...

L'utilité même de la participation à ces réseaux n'est quant à elle exprimée (pendant ou après la formation) que par 178 participant·e·s (sur 273 indiquant leur participation à un réseau).

La création de ces réseaux revient aux enseignant·e·s comme aux étudiant·e·s, le programme de coopération ARES étant bottom-up : ce sont eux qui sont à l'initiative... Les enseignant·e·s en charge des formations CSI, sont déjà eux-mêmes impliqué·e·s dans des coopérations internationales et dans des réseaux qui leur permettent de construire et faire vivre leur projet de formation CSI lui-même. Pour cela, « *il faut qu'ils aient de l'intérêt, mais aussi un réseau, car les programmes ne se montent pas tout seul. Donc il faut qu'ils aient un réseau !* » ... qui, bien souvent, préexiste alors à la réalisation des formations CSI.

04. 5.3 / DES RÉSEAUX PLUS INFORMELS ET SPONTANÉS CRÉÉS PAR LES ÉTUDIANT·E·S D'UNE PROMOTION CSI OU SE PÉRENNISANT PAR L'INSCRIPTION SUCCESSIVE DES NOUVELLES PROMOTIONS

Comme l'indique le rapport transversal de l'évaluation des formations CSI : « La coopération entre les étudiant·e·s diplômé·e·s des formations, reste principalement informelle, elle n'est pas forcément organisée ni impulsée par la formation ». L'utilité d'un réseau d'ancien·ne·s spécifique aux formations CSI n'est pas forcément jugée utile. Ils se forment par rapport à des objectifs individuels. Ces réseaux informels favorisent le bouche-à-oreille, qui reste le canal principal entre les étudiant·e·s, diplômé·e·s et futur·e·s candidat·e·s. Ils peuvent conduire à des collaborations ponctuelles diverses voire des hospitalités d'accueil professionnel entre les pays.

“

J'étais délégué de ma promotion. Pendant notre formation, on avait créé un groupe WhatsApp pour communiquer et ce groupe est fonctionnel jusqu'à alors. Dans le cadre de mon nouveau travail, j'ai effectué deux voyages au Burundi et au Rwanda et mes collègues étaient avertis et m'ont bien accueilli.

”

Répondant-e à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04. 5.4 / DES RÉSEAUX GÉOGRAPHIQUEMENT LOCALISÉS DANS UNE GRANDE RÉGION OU UN PAYS, AUTOUR DE SUJETS DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES COMMUNES

Des réseaux nationaux se forment localement, comme celui créé au Cameroun sur la gestion des déchets dans le cadre du Master Environnement de l'UCLouvain. Au Cameroun également, un réseau thématique a été repéré dans les réponses au questionnaire :

“

J'ai créé le Forum Climat et Développement (FOCLID), qui regroupe les acteurs climatiques du Cameroun à travers une plateforme.

”

Répondant-e à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

Mais ces réseaux localisés peuvent avoir une dimension généraliste :

“

J'ai proposé de créer le réseau des alumnis Burkinabé de l'Université Catholique de Louvain (RAB-UCLouvain). Cela a permis de réunir une grande partie des anciens de l'uclouvain. Les liens d'accès sont :

<https://web.facebook.com/groups/541926649892191/?ref=bookmarks>

et le : <https://chat.whatsapp.com/F0Z1wNvq8trCZBpAjBhWj4>

”

Répondant-e à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04. 5.5 / UNE DISPARITÉ QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DANS LA RÉALITÉ DES RÉSEAUX, ENTRE LES FORMATIONS CSI, VOIRE LES UNIVERSITÉS ELLES-MÊMES, POUVANT TENIR EN PARTICULIER AUX POLITIQUES RESPECTIVES DE COOPÉRATION ET D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE CHACUNE D'ELLES

Sans avoir réalisé un traitement critérié par formation (ou université) des questionnaires étudiant-e-s, le contraste entre la richesse des activités des réseaux témoignées par près de la moitié des étudiant-e-s ayant affirmé leur participation à ces réseaux et la part (d'une autre moitié) des réponses négatives des étudiant-e-s sur cette même participation suggère une forte disparité entre les universités dans leur mode d'incitation au réseautage. Les contenus des réponses confirment par ailleurs le caractère « d'initiatives personnelles » (Bottom up) des participant-e-s aux formations CSI qui préside à l'existence de ces divers réseaux.

Les rapports d'auto-évaluation des formations CSI montrent clairement que les stratégies explicites d'incitation et de développement du travail en réseau sont rares. On relève essentiellement, dans les rapports d'autoévaluation, celles :

“

Master Public Health methodology (ULB) : « La mise en réseau est organisée grâce à la sollicitation des réseaux propres aux différents intervenants du programme. En effet, les étudiants sont invités à les solliciter, autant que de besoin et en fonction de leurs souhaits de carrière future. Les différents événements décrits précédemment (Be-Cause Health, IMT Anvers, séminaires de l'ESP...) contribuent également à cette mise en réseau. Sollicitation en tant qu'« ambassadeurs » du Master

”

lors de la campagne annuelle d'information sur les inscriptions. Une base de données de leurs contacts est maintenue à jour de façon systématique.

Stage Initiation à la recherche pour le renforcement des systèmes de santé/ULB : *La mise en réseau des professionnels actifs au sein des systèmes de santé est l'un des objectifs de notre formation (formation d'une masse critique). Ainsi, plusieurs outils/interventions ont été mis en place au fil du temps pour maintenir le lien avec nos anciens apprenants et poursuivre le travail entrepris à Bruxelles pendant la formation :*

- » Page Facebook des anciens apprenants <https://www.facebook.com/rss.bruxelles> (diffusion d'informations sur la formation, mais aussi de documents/articles et annonces intéressants – emplois, colloques, etc.) et carnet d'adresses distribués en fin de formation (annexe 3)
- » Collaboration avec nos anciens apprenants lors des missions/projets des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation RSS
- » Intégration des travaux des anciens apprenants dans des projets de recherche de l'ESP-ULB

Rapports d'autoévaluation

D'autres réalités effectives de réseaux, moins explicitement énoncées, sont néanmoins identifiables dans l'activité des composantes universitaires en charge de formations CSI, et qui associent leurs ancien·ne·s ou actuel·le·s étudiant·e·s : l'implication des enseignant·e·s dans des projets de recherche orientés vers des pays du sud ou de CAD autres que les formations CSI (PRD/PFS...) se traduit de fait par des relations continues de ces derniers avec des partenaires universitaires ou professionnels du sud, dans lesquels des étudiant·e·s CSI peuvent être intégré·e·s, pendant ou après le cursus CSI.

Des synergies entre projets ARES (CSI/PRD) favorisent le repérage d'intervenant·e·s dans les chaires du sud (Togo ; Burkina : MS aquaculture). Le recours au dispositif « chaire du sud » permet en particulier aux composantes universitaires d'entretenir des relations régulières avec des expert·e·s partenaires du sud, mobilisé·e·s pour intervenir dans la formation CSI mais aussi dans d'autres activités de CAD conjointes. Ces intervenant·e·s contribuent au réseautage, à l'appui aux alumnis et au maintien des liens avec les ex étudiant·e·s dans leurs pays (Master GIRIS/UL, M Ressources aquatiques/UL et Master développement environnement et société/UCLouvain).



Dans le Master GIRISS, les intervenants sur la chaire du sud sont impliqués dans l'animation des alumnis et constituent des personnes-clés de référence et d'appui en s'agrégeant à des réseaux internationaux. La participation de ces experts du sud permet également de maintenir des liens avec d'anciens étudiants de la formation, devenus responsables de la formation universitaire dans leur pays M Gestion des ressources aquatiques et aquaculture UL/UN (Rapport d'autoévaluation).



Responsable d'un master

Ces pratiques plus « informelles » se développent également sans dispositif de suivi des alumnis formalisé :



Les effets de la formation MS Droits de l'homme développée dans le programme ARES CCD depuis près de 20 ans se traduisent dans le fait qu'on a gardé d'excellentes relations avec des anciens étudiants, avec lesquels en particulier ont pu être construit des programmes de coopération universitaires Nord/Sud, ceci sans dispositif de suivi d'alumnis particulier. L'instauration de relations de confiance mutuelle au cours d'un master d'une durée d'un an, favorise de telles collaborations sur le long terme.



Responsable d'un master

04. 5.6 / DES RÉSEAUX UTILES ET UTILISÉS POUR SÉLECTIONNER LES NOUVEAUX ÉTUDIANT-E-S DES PROMOTIONS ARES CSI ET POUR L'ACCUEIL D'ÉTUDIANT-E-S EN STAGES PRATIQUES

La sélection des étudiant-e-s de nombreuses formations CSI fait appel aux réseaux d'ancien-ne-s des domaines concernés, pour confirmer la qualité des candidats.

L'effet réseau se manifeste également dans l'accueil d'étudiant-e-s en stage pratique par des ancien-ne-s étudiant-e-s dans leur cadre actuel de travail (Master risque santé/Réseau GIRISS), ainsi que par leur implication dans la conception de la formation (évolution des contenus). Des ex-étudiant-e-s travaillant plutôt dans des administrations publiques constituent notamment des relais locaux pour les stages dans leur institution.

04. 5.7 / DES RÉSEAUX D'ÉCHANGES ET DE COOPÉRATION PROFESSIONNELLE AUX ACTIVITÉS SOUVENT RICHES ET UTILES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS CONCERNÉS

De multiples témoignages en réponse sur ce thème, soulignent l'intérêt de ces réseaux pour travailler localement sur l'objet de leur constitution, en réponse à des besoins sectoriels dans les pays de résidence, que ce soit dans le domaine de la gestion des risques, dans une relation de conseil sollicitée auprès des enseignants de l'université concernée, ou celui de la santé publique.

Ces activités d'échanges et de coopération au moyen des réseaux participent utilement au renforcement des capacités d'action locales dans les domaines considérés :



Par rapport à la situation existante, nous pouvons faire des échanges techniques et parlons des outils appliqués avant-pendant-après la catastrophe et les difficultés rencontrés... En cas de doute, nous pouvons contacter notre coordonnateur du parcours Gestion de risques et des catastrophes et les enseignants à l'université.

Nous sommes en contact avec nos collègues de formation où nous échangeons des connaissances sur des sujets précis en rapport avec la gestion des écosystèmes aquatiques selon les préoccupations de chacun.

With one participant we are putting in place a network's project where the objective is to improve the competences of people working in Quality Assurance in various pharmaceutical sector in Africa.

We conduct projects to bolster health promotion among underserved populations and this project are supervised in a professional and well-structured manner.

I can update the news relate to infectious disease immediately and even have the latest figures to have an overview of disease or I can connect the collaboration opportunities that the way the network supports my career.

Responsables de formations et répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI



Ces activités en réseau concourent également au renforcement des capacités individuelles par la diffusion des connaissances et des pratiques :



I learned about emerging issues in the sector in different regions, met successful players, the in-dept analysis and researches from seminars and workshops of the European Microfinance Programme.

Je continue à me former dans le cadre d'un forum créer par nos encadreurs en Belgique et qui y participent activement pour répondre aux questions ou aux difficultés rencontrées quant à l'utilisation des outils appris en Belgique.

Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI



Il convient de relever ici le caractère synthétique des expériences relatées dans le cadre du questionnaire en ligne, que des entretiens de capitalisation plus approfondis permettraient de préciser pour les promouvoir et les valoriser.

04. 5.8 / UNE PERCEPTION LIMITÉE (FAUTE D'AVOIR ÉTÉ SPÉCIFIQUEMENT INTERROGÉE) DE LA PARTICIPATION DES ANCIEN-NE-S ÉTUDIANT-E-S DU NORD À CES RÉSEAUX

En l'état de réalisation de la présente évaluation, les investigations conduites n'ont pas permis de mesurer la participation des étudiant-e-s du nord (belges ou européen-ne-s) à ces activités de réseau développées autour des formations CSI (du fait notamment de leur absence aux Focus group dans les universités et de leur non-interrogation spécifique via l'enquête en ligne).

04. 5.9 / UNE RELATION, VOIRE PARTICIPATION, DE LA COOPÉRATION BELGE À CES RÉSEAUX, NOTAMMENT NATIONAUX OU RÉGIONAUX, PLUTÔT INEXISTANTE OU EXCEPTIONNELLE : DES POTENTIELS INUTILISÉS

ENABEL dispose, avec ses antennes dans les pays bénéficiaires, de capacités à animer et à soutenir des réseaux locaux d'ex-étudiant-e-s du programme ARES CSI (ou autre), mais ces potentialités ne sont pas ou peu exploitées. Cette fonction peut être aussi assurée par les services des ambassades belges dans les pays concernés, ambassades qui conservent la compétence de relation aux EES (universités). Si ENABEL, agence fédérale, n'a pas directement une compétence sur l'enseignement supérieur qui est en Belgique du ressort des communautés (FWB et Flandre), ENABEL est néanmoins compétente pour assurer un appui à la recherche lorsque cela est estimé pertinent dans un programme sectoriel de développement.

Il semble en être de même de la WBI, même si ponctuellement des initiatives ont pu être relevées :



J'ai d'ailleurs eu l'honneur de participer à une réunion des alumnis tenue à Kinshasa au sein des locaux de Wallonie Bruxelles à Kinshasa.



Répondant-e à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

La fonction de réalisation directe de projets de développement ou d'accompagnement des opérateurs de tels projets dans les pays de concentration de la coopération belge, des agences comme ENABEL ou la WBI, serait pourtant de nature à lui permettre d'y utiliser, le vivier des ancien-ne-s étudiant-e-s CSI, selon les différents domaines de spécialité de leur formation et de leur activité professionnelle, pour exploiter en particulier dans ces projets les compétences locales existantes, produites en partie grâce aux formations ARES CSI. Cette potentialité inexploitée a pu être relevée par les ancien-ne-s étudiant-e-s eux-mêmes :



Le souhait d'être utilisé par des projets belges dans son pays suggère l'intérêt à resserrer les liens entre la CAD de la FWB et la coopération globale au développement.

Des projets belges intervenants dans nos pays pourraient contacter les anciens boursiers pour les faire travailler dans leur zone d'intervention au lieu de recruter d'autres.

L'ARES et certaines institutions belges (ENABEL) ne font pas la promotion des boursiers à leur retour au pays quand il y a des postes à pourvoir dans nos pays pour ces institutions.



Répondant-e-s à l'enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses CSI

04. 5.10 / UNE MÉCONNAISSANCE PAR L'ARES DE LA RÉALITÉ DES RÉSEAUX IDENTIFIÉS ET DES ACTIVITÉS DÉPLOYÉES À TRAVERS EUX, QUI APPELLE À UN RECENSEMENT ET UNE VALORISATION, SYSTÉMATIQUES

La réalité multiforme des activités de réseaux générées par ou autour des formations CSI financées par l'ARES CCD, ne semble pas être identifiée et reconnue par elle, faute d'être recensée de façon systématique pour être valorisée.

Cette réalité, ici repérée grâce à l'enquête en ligne auprès des anciens étudiant·e·s CSI, confirme l'hypothèse initiale à ce chapitre, d'une multiplicité de réseaux, aux objets multiples et aux modes de formalisation voire d'institutionnalisation très différenciés ainsi qu'elle suggère une implication très inégale des composantes universitaires assurant les formations CSI.

La capitalisation plus fine de cet output du programme CSI permettrait à la fois de valoriser les « bonnes pratiques » pour inciter à leur dissémination et à préciser également dans le cahier des charges de la prochaine programmation ARES CSI, une demande d'explicitation par les universités candidates, des modes de suivi et de participation, voire d'animation, des réseaux prévus ou déjà existants en lien avec le projet de leur formation CSI.

Cette préoccupation autour des réseaux peut être associée à celle de développer, à travers les formations CSI, la coopération des composantes universitaires belges avec des partenaires du Sud (déjà existante pour une partie des formations CSI actuelles). La principale innovation introduite en 2017 par le VLIR dans sa nouvelle programmation de formations équivalentes aux CSI a ainsi résidé dans la « South dimension » : l'exigence que l'ensemble des masters financés aient une dimension de coopération avec des EES du sud (partenariat, coorganisation des programmes ou de parties de ceux-ci...). Cette dimension et son coût spécifique sont pris en compte dans le financement par projets. Cette incorporation de la dimension Nord-Sud (coopération entre EES sur les programmes des masters) est ainsi considérée comme un moyen effectif de contribuer au développement de réseaux. Ces partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur du Sud dans le cadre du programme ICP sont en synergie avec d'autres volets de coopération académique avec ces établissements, notamment avec le volet « CEIé de développement des capacités institutionnelles. Cette exigence nouvelle est pour le VLIR liée à celle de définir et mettre en œuvre une stratégie d'appui (suivi) aux étudiant·e·s après la formation et leur retour dans leur pays.

04. 5.11 / DES INITIATIVES DE L'ARES POUR SUSCITER LA RENCONTRE ENTRE ÉTUDIANT·E·S ET PARTENAIRES CSI POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU ARES CSI

L'ARES organise annuellement un événement visant à regrouper les étudiant·e·s bénéficiaires du programme CSI ainsi que les autres parties prenantes du programme (enseignants, agents du CCD...), intitulé « Event boursiers ». Cet événement revêt à la fois un caractère de rencontre conviviale et un objectif d'échanges sur l'expérience du programme CSI par ses bénéficiaires. La mise en contact ponctuelle des étudiant·e·s CSI inscrit·e·s dans diverses formations et universités de la FWB permet de se rencontrer, faire connaissance et potentiellement convenir de rester en contact. Sans prolongements dans l'animation de ces échanges par l'ARES (et quelle que soit la qualité de ces journées), une telle initiative annuelle ne peut à l'évidence suffire à générer une dynamique propre de réseau. Une telle dynamique de réseau ARES CSI, nécessiterait à l'instar des services des universités impliqués dans la CAD, des moyens humains spécifiques

dédiés à l'animer et à l'entretenir, moyens qui n'existent ni à l'ARES ni dans la plupart des services RI des universités. Compte tenu de la réalité des relations en réseau identifiées précédemment autour de certaines formations CSI, l'extension de cette réalité à toutes les formations CSI, ne peut résulter que du dégagement de moyens humains et financiers à cet objectif, partagé entre l'ARES et les composantes universitaires (en les intégrant ici au budget de leur projet CSI), et sur la capitalisation des bonnes pratiques déjà effectives.

04.6 / ÉQUITÉ : UN DISPOSITIF ACCESSIBLE À DES PROFILS VARIÉS MAIS DANS LEQUEL LES FEMMES RESTENT SOUS-REPRÉSENTÉES

04.6.1 / UN DISPOSITIF SÉLECTIF, MAIS OUVERT ET ACCESSIBLE À DES PROFILS VARIÉS

04.6.1.1 / Un programme particulièrement sélectif mais accessible à des profils variés

Le dispositif CSI est un programme particulièrement sélectif, dans la mesure où en moyenne, seuls 10,7% des candidat-e-s éligibles sont sélectionné-e-s. Cela s'explique par un différentiel important entre le nombre de candidat-e-s et le nombre de bourses disponibles. Ce taux de sélection est variable d'une formation à l'autre (entre 5% à 36%), en fonction de ce différentiel, mais reste, pour l'ensemble des formations CSI, significatif.

Pour autant, les conditions d'éligibilité au programme restent relativement ouvertes, et permettent d'intégrer des personnes aux profils variés. Malgré un certain nombre de critères contraignants (un pays de résidence qui doit faire partie de la liste des partenaires ARES, l'obtention d'un diplôme de 2nd cycle, une expérience professionnelle d'au moins 2 ans...), le dispositif reste ouvert à un public relativement large (en termes d'âge, de spécialités professionnelles...).

La sélection des candidat-e-s est à la main de chaque responsable de formation et se fait principalement sur dossier. Les responsables, tout en respectant un certain nombre de principes généraux de sélection (diversification en matière de genre, de pays d'appartenance...), disposent de marges de manœuvre significatives dans le choix des candidat-e-s retenu-e-s. Ces derniers accordent une attention particulière à des critères tels que :

- » La cohérence entre le parcours académique et professionnel de la candidate ou du candidat et le contenu de la formation CSI ;
- » La contribution possible de la formation CSI à l'évolution professionnelle de la candidate ou du candidat ;
- » La maîtrise de la langue.

Dans l'ensemble, les responsables de formations CSI considèrent avoir suffisamment d'éléments à leur disposition pour pouvoir réaliser une sélection juste et équitable. Malgré un nombre – limité - de « ratés » (faux diplômes non détectés, candidat-e-s ayant un niveau académique insuffisant...), il semble que ce processus de sélection leur permette de sélectionner des étudiant-e-s qui, pour la plupart, correspondent aux profils ciblés. Afin d'affiner leur sélection, on note que certains responsables de formations CSI prévoient également un entretien téléphonique avec un certain nombre de candidats présélectionnés, en particulier pour tester le niveau de maîtrise de la langue (française ou anglaise).

04. 6.1.2/ Un soutien financier, administratif et “logistique” apporté aux bénéficiaires des bourses CSI, qui favorise considérablement leur accès aux formations CSI

Parmi les forces du dispositif CSI en matière d'accessibilité, l'appui financier, administratif et « logistique » apporté aux ressortissant·e·s des pays partenaires de l'ARES est significatif : en effet, le soutien financier apporté au travers des bourses CSI, mais également la facilitation des procédures d'obtention de Visa ou encore l'accompagnement de l'installation en Belgique (transport depuis l'aéroport, logement en résidence étudiante...) sont des éléments qui facilitent considérablement l'accès initial et la bonne intégration des bénéficiaires des bourses CSI au sein des formations CSI. Ils constituent dès lors, naturellement, des facteurs clés d'attractivité du programme.

On note en particulier :

- » Que le montant de la bourse CSI semble correspondre, d'une manière générale, aux besoins des bénéficiaires et constitue une condition essentiellement au bon déroulement de leur parcours CSI, avec une légère nuance concernant les boursières et boursiers résidant à Bruxelles, pour lesquels – en raison du niveau de vie plus élevé - le montant de la bourse pourrait être, d'après certain·ne·s responsables, quelque peu insuffisant.
- » Que l'ARES et les universités se mobilisent pour accueillir les bénéficiaires des bourses CSI dans les meilleures conditions, notamment en assurant le transport depuis l'aéroport et en leur trouvant un logement – le plus souvent en résidences étudiantes.

04. 6.1.3/ Des candidat·e·s sélectionné·e·s ayant des profils diversifiés

En ligne avec les critères d'éligibilité du dispositif, les profils retenus sont tous titulaires à minima d'un diplôme de second cycle et ont pour la grande majorité une expérience professionnelle significative. Il s'agit donc pour la plupart de profils expérimentés, ayant une moyenne d'âge de 33 ans, et qui disposent pour la plupart d'une situation sociale relativement privilégiée dans leurs pays respectifs.

Parmi les candidat·e·s retenu·e·s, on note une diversité importante des profils professionnels, qui confirme l'accessibilité large du dispositif : en effet, 48% sont des professionnel·le·s du secteur public, 37% sont des professionnel·le·s du secteur privé, auxquels on ajoute 7% d'étudiant·e·s et 8% de « profils divers » (mère au foyer, sans emploi, indépendant·e, médecin...).

Concernant les pays d'où proviennent les candidat·e·s, on note que la sur-représentation de certains d'entre eux parmi les lieux de résidence des candidat·e·s (voir supra) se reproduit assez logiquement dans le profil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires des bourses CSI provient ainsi de pays d'Afrique Centrale, d'Afrique Orientale et d'Afrique de l'Ouest, et en particulier de la RDC, du Cameroun, du Bénin et de Madagascar. En dehors du continent Africain, ce sont les ressortissant·e·s d'Haïti qui sont les plus représenté·e·s parmi les bénéficiaires des bourses. Si cette situation relève en partie d'une volonté de l'ARES de privilégier les ressortissant·e·s d'Afrique sub-saharienne, elle reflète également des niveaux de « rayonnement » du programme CSI qui sont variables selon les pays partenaires. Le dispositif bénéficie en effet d'une visibilité et d'une attractivité plus grande dans :

- » Les pays francophones, la plupart des formations CSI étant elles-mêmes en français ;
- » Les pays ayant une forte présence d'ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI, qui font à leur tour la promotion du dispositif dans leur pays d'origine.

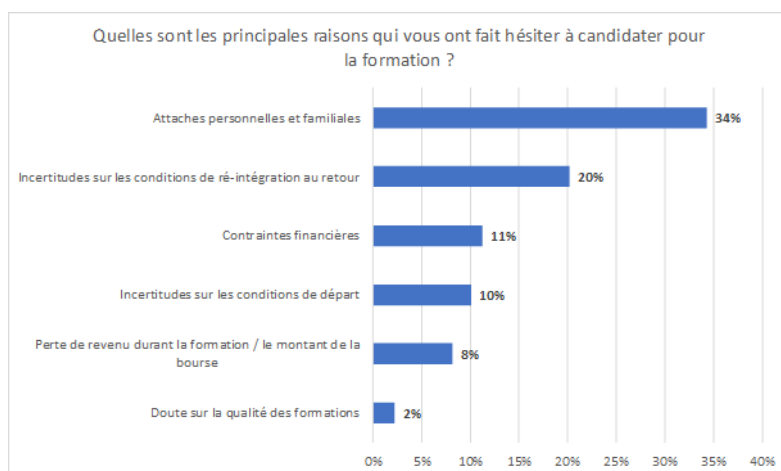
Autre constat intéressant, on note que les trois quarts des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête ont vécu, à travers leur participation à une formation CSI, leur première expérience de plus de 3 mois à l'étranger. Ainsi, au-delà de la nouveauté dans leur parcours constituée par l'expérience CSI, celle-ci apparaît effectivement accessible à tous types de profils, y compris des candidat·e·s n'étant pas des « habitué·e·s » de la mobilité internationale.

04. 6.1.4 / Les attaches personnelles et familiales, principal facteur d'hésitation à candidater

Le principal frein auquel sont confrontés les candidat·e·s au CSI est celui des attaches personnelles et familiales, qui sont particulièrement prégnantes du fait des profils – expérimentés, et donc, relativement âgés – des bénéficiaires des bourses CSI, qui pour beaucoup ont une famille. Pour ces dernières et derniers, le fait de s'absenter pendant 6 mois à 1 an peut évidemment constituer une contrainte forte. Ces contraintes familiales sont d'autant plus fortes pour les femmes, qui dans notre enquête, sont 41% à les mentionner comme « facteurs d'hésitation à candidater » contre 31% des hommes.

On note en revanche – toujours à travers notre enquête - que les contraintes financières n'ont pas constitué un frein significatif pour la plupart des ancien·ne·s bénéficiaires des bourses, sans doute en raison du soutien financier qui leur est apporté à travers les bourses CSI, qui permet de lever ce frein. Seuls 8% des répondant·e·s à l'enquête craignaient ainsi une perte de revenus durant la formation, ce qui appuie l'idée d'un montant de bourse adapté.

Enfin, on relève que les incertitudes quant aux débouchés de la formation CSI – et notamment les conditions de réintégration au retour – ne semblent pas constituer un frein majeur, ce qui fait écho au fait que la plupart des bénéficiaires ont le soutien de leur hiérarchie / employeur dans la candidature (voir supra), ainsi qu'au fait que les formations CSI constituent précisément, pour la plupart des bénéficiaires des bourses CSI, un levier pour une progression dans leur de carrière.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI

04. 6.2 / UN DISPOSITIF QUI FAVORISE LA SÉLECTION DES FEMMES MAIS NE PARVIENT PAS À ATTEINDRE UNE PARITÉ FEMME/HOMME PARMIS LES CANDIDAT-E-S RETENU-E-S

04. 6.2.1 / Des femmes sous-représentées parmi les candidat-e-s retenu-e-s, principalement en raison d'un nombre insuffisant de candidatures féminines

Dans le cadre du dispositif CSI, l'ARES accorde une attention particulière à la participation des femmes, qu'elle souhaite favoriser. D'une manière générale, il semble que cette orientation soit partagée par les responsables de formations CSI, qui sont sensibles à la question de la représentation des femmes. Ainsi, bien que le genre ne constitue pas le critère principal de sélection des candidat-e-s, à candidature équivalente, il semble que les responsables de formations CSI aient tendance à privilégier les candidatures féminines.

Malgré cela, l'objectif d'aboutir à un taux de participation des femmes de 50 % n'est pas atteint, les femmes ne constituant que 30% des effectifs de bénéficiaires des bourses CSI. Ce taux est très variable d'une formation CSI à l'autre – il varie entre 15% à 44% des effectifs de boursiers.

Cependant, cette sous-représentation des femmes est principalement liée à un nombre insuffisant de candidatures féminines, particulièrement dans certaines filières (transport-logistique par exemple). A qualité égale, certains responsables de formation privilégient une candidature féminine à une candidature masculine : à titre d'exemple, en 2018-2019, les femmes ont représenté 24% de l'ensemble des candidatures et 30% des profils retenus, soit une surreprésentation de 6 points. De même, à l'échelle de chaque formation CSI, on note que la proportion de femmes retenues est supérieure à la proportion de candidatures féminines dans 2/3 des formations CSI (13 formations sur 18), ce qui souligne cette tendance à sélectionner plus fortement les candidatures féminines.

Au global, le principal déterminant de la représentation des femmes dans les formations CSI semble ainsi être le nombre de candidatures, comme en témoigne le fait que les formations dans lesquelles les femmes sont les moins représentées sont également celles où il y a le moins de candidatures féminines.

Formation CSI	% de F boursières	% de F candidates	Diff.
Master de Spécialisation en Science de la Santé Publique - Méthodes de Recherche Appliquées à la Santé Globale	29,4%	17%	12,5%
Stage en Système d'Information Géographique Libre	32,8%	17%	15,4%
Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture	22,2%	18%	4,6%
Stage en Valorisation des Ressources Secondaires pour une Construction Durable	17,8%	20%	-2,6%
Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes	18,4%	21%	-2,5%
Specialized Master in Microfinance	35,3%	21%	14,4%
Master de Spécialisation en Transport et Logistique	14,6%	22%	-7,2%
Stage Méthodologique en Appui à l'Innovation en Agriculture Familiale	24,2%	23%	1,3%
Master de spécialisation en développement, environnement et société	34,6%	23%	11,7%
Master de Spécialisation en Gestion Intégrée des Risques Sanitaires dans les Pays du Sud	36,7%	23%	13,7%
Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique	30,6%	23%	7,5%
Master de spécialisation en économie internationale et du développement	22,2%	25%	-2,8%
Master de Spécialisation en Production Intégrée et Préservation des Ressources Naturelles en Milieu Urbain et Péri-Urbain	24,0%	26%	-2,1%
Master de spécialisation en droits de l'homme	42,9%	27%	16,2%
Stage en Initiation à la Recherche pour le Renforcement des Systèmes de Santé	31,1%	28%	3,6%

Master de Spécialisation en Médecine Transfusionnelle	41,7%	29%	12,2%
Master de Spécialisation en Sciences et Gestion de l'Environnement dans les Pays en Développement	30,8%	30%	0,6%
Stage en Contrôle de Qualité et Assurance Qualité des Médicaments et Produits de Santé	44,4%	36%	8,2%
Total	30%	24%	6,0%

04. 6.2.2 / Les femmes, confrontées à des freins spécifiques qui limitent leur propension à candidater aux formations CSI

Bien que nous ne disposions pas d'éléments objectifs pour expliquer le relativement faible niveau de candidatures féminines, on peut faire l'hypothèse qu'au global, plusieurs facteurs contribuent à limiter les candidatures féminines, tels que :

- » Le moindre niveau d'accès à l'enseignement supérieur, particulièrement marqué dans certains pays, qui génère mécaniquement un moins grand nombre de candidatures féminines éligibles au CSI (qui nécessite d'être titulaire d'un diplôme de second cycle) dans les pays concernés ;
- » Les contraintes familiales plus importantes auxquelles les femmes font face, qui peuvent occasionner des réticences à quitter le foyer pour étudier à l'étranger, en particulier dans des pays où les femmes portent la responsabilité principale de la charge familiale. L'enquête réalisée auprès des ancien-ne-s bénéficiaires des bourses confirme en partie cette idée, tout en montrant que cette contrainte concerne également une part significative d'hommes.

Concernant la question des contraintes familiales, il semble que l'exigence d'avoir une expérience professionnelle de 2 ans puisse être davantage pénalisante pour les femmes, dans la mesure où cela suppose que soient éligibles uniquement des femmes susceptibles d'être également mères de famille, et par conséquent moins mobiles sur de longues périodes.

Enfin, au regard des variations de taux de candidatures féminines entre les différentes formations CSI, on peut également faire l'hypothèse que – de la même manière que dans les pays du Nord – certaines disciplines soient plus susceptibles d'attirer des candidatures féminines, à l'exemple de la santé ou du droit, quand d'autres thématiques – à l'image des transports ou de la construction – attirent tendanciellement davantage de candidatures masculines. Cela semble en partie se vérifier dans l'analyse des taux de candidatures féminines aux différentes formations CSI.

04.7 / ENSEIGNEMENT DU BENCHMARK – ANALYSE TRANSVERSALE

Nos investigations nous ont permis d'établir une typologie sommaire des différents modèles possibles pour la formation d'étudiant-e-s du Sud par des établissements universitaires du Nord :

MODÈLES	INTÉGRÉ	CIBLÉ	OUVERT
Description	Financement public d'un programme spécifique de Masters universitaires (et de stages) adossé à un système spécifique de bourses, à l'image du programme ARES CSI.	Offre de master sur thème spécifique dans un partenariat formel incluant bourses et formation ;	Masters d'universités disposant de leur propre système de bourses ou mobilisant celles d'organismes divers (Banque mondiale), ou encore des systèmes de bourses pour tout étudiant-e étranger et toute formation, incluant sans les cibler

MODÈLES	INTÉGRÉ	CIBLÉ	OUVERT
			spécifiquement des étudiant.e-s des pays en développement
Exemples de programmes	VLIR (Flandre), DAAD (Allemagne), DFID (Royaume-Uni), PCBF (Canada), Programme ANeuf (AUF)...	IMT, programme AFD/Université de Clermont Ferrand	Programme Eiffel (MEAE français), système de bourses AUF, bourses de la Banque mondiale

On relève ainsi les éléments communs ou de différenciation suivants :

ELÉMENTS DE DIFFÉRENCIATION	PRINCIPALES OBSERVATIONS
Formations (niveau, durée, contenus)	<ul style="list-style-type: none"> » Les différents programmes examinés soutiennent et/ou financent des bourses pour des formations universitaires diplômantes ordinaires ou de droit commun (Master 1 ou 2, PhD) à la différence de l'ARES, qui soutient des Masters de spécialisation » Certains programmes soutiennent l'organisation de formations courtes à visées de perfectionnement professionnel comme les stages de l'ARES (VLIR, DFID) » Du fait du choix de formations diplômantes ordinaires, les durées d'études peuvent aller de 1 à 3 ans » Les différents programmes soutiennent des formations dans des domaines thématiques divers en lien avec les besoins de développement, et en particulier des formations en ingénierie-management du développement, qui n'existent pas en tant que tel dans le programme de l'ARES CSI.
Sélection des formations	<ul style="list-style-type: none"> » Les formations sont choisies très généralement à partir de procédures d'appel d'offres et sur critères et comité de sélection spécifiques. Les périodes de renouvellement sont variables. » On relève le cas particulier du programme canadien qui laisse aux pays bénéficiaires le choix des formations dans lesquelles ils souhaitent inscrire les étudiant.e-s de leur pays, sur le quota de places qui leur est attribué et dans l'éventail des formations sélectionnés par le programme
Langue d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> » A l'exception du programme canadien de bourses de la francophonie (BCEI), l'essentiel de l'offre de formation (VLIR, DGID, DAAD) est assuré en anglais.
Publics (statuts, origine)	<ul style="list-style-type: none"> » Les publics visés sont le plus souvent des professionnels en activité avec expérience d'au moins 2 ans, disposant d'une garantie de réintégration professionnelle dans le pays au retour des formations, sur un objectif partagé par les dispositifs de contribution au changement dans les pays d'origine des étudiant.e-s accueilli.e-s. » Le choix des « pays bénéficiaires » est arrêté par chaque programme national selon la politique de l'institution porteuse : Pays de concentration de la coopération belge (ARES et VLIR), Pays du Commonwealth en développement (DGID), pays cibles prioritaires de la coopération allemande (DAAD), pays francophones (programme canadien). Les listes respectives à chaque programme de ces pays bénéficiaires peuvent donc se chevaucher (pays communs.)

<p>Sélection des candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Les EES sont responsables de la sélection des candidats dans l'ensemble des programmes » On relève le cas original du programme canadien où les candidats sont choisis au moyen d'un système de quota pour chaque pays bénéficiaire.
<p>Sources et modes de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> » La source des financements émane pour la plupart des programmes examinés (modèle intégré notamment) des autorités nationales des pays financeurs » Les modes de financement apparaissent principalement relever d'un mode d'attribution de bourses qui couvrent tout ou partie des frais pédagogiques (pour les formations agréées par ailleurs par ces programmes), à la différence de l'ARES et du VLIR qui distinguent le financement aux EES des frais pédagogiques et la bourse versée aux étudiant·e·s pour leurs frais de vie. Le financement par VLIR des frais pédagogiques évolue aujourd'hui vers un financement budgétaire sur projet spécifique (et non forfaitaire par étudiant·e comme l'ARES) » Certains systèmes de bourses sont variables pour prendre en compte la situation sociale et familiale des participant·e·s ainsi que la couverture d'activités pédagogiques particulières (déplacements en stage, séminaires collectifs délocalisés...) (DAAD, DFID)
<p>Modalités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Un cas original de coorganisation entre EES et agence de développement a pu être identifié avec le projet AFD/U Clermont Ferrand de master en ingénierie de développement » Les modalités pédagogiques sont principalement de type « enseignement présentiel » sur l'Université d'accueil. Certaines modalités de formation « sur les terrains du sud » peuvent être en place, telles que stages pratiques, séminaires collectifs ou visites dans une université du sud, voire délocalisation facultative de modules de masters dans un EES partenaire du sud. » Les modalités d'enseignement à distance de type FOAD ou MOOC relèvent de programmes distincts (repérés pour la DFID et l'AUF) » L'exigence aux EES de définir et mettre en œuvre une stratégie d'appui (suivi) aux étudiant·e·s après la formation et le retour dans leur pays est posée par certains programmes (VLIR) » Enfin, des systèmes de soutien de l'activité d'associations d'alumnis sont développés (DGID, DAAD).

05. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

05.1 / CONCLUSIONS

- 01. Un programme pertinent, singulier et attractif proposant des contenus et des modalités qui répondent aux attentes, mais dont l'identité dans le paysage de l'offre de formation au développement pour les professionnel·le·s du Sud par les pays du Nord mérite d'être renforcée.**

L'instrument CSI est un dispositif attractif et apprécié, qui répond manifestement à des besoins réels de montée en compétences que peuvent avoir les publics cibles, qui sont pour la grande majorité des

diplômé·e·s, professionnellement expérimenté·e·s, issu·e·s de pays d'Afrique. Ces dernier·ère·s se montrent très satisfait·e·s des formations CSI qui malgré quelques marges d'amélioration, ont pour principales forces non seulement la qualité des contenus et les modalités pédagogiques (des formations de qualité, des contenus riches, des intervenants de qualité...) mais également les « appuis » qui entourent le dispositif et assurent les meilleures conditions de déroulement du séjour des boursiers (soutien financier, administratif et « logistique »).

Bien qu'il existe des dispositifs relativement similaires au programme CSI en Flandre, en Allemagne ou encore au Royaume-Uni, le programme ne dispose pas d'équivalent en Europe francophone. Il se distingue non seulement par la prégnance de la langue française, mais également par son soutien financier « important » aux boursières et boursiers et par sa dimension intégrée (programme spécifique de masters universitaires et de stages adossé à un système spécifique de bourses). Cependant, le dispositif apparaît également quelque peu « protéiforme », en raison de « partis pris » faiblement affirmés dans la commande de l'ARES, qui alimentent une certaine disparité entre les 19 formations CSI (en matière de thématiques de formation, de langue de travail, de durée, d'horaires, de nombre et de composition des étudiant·e·s...). Au final, cette diversité des formations est, avant tout, le résultat de stratégies ou dynamiques propres aux professeur·e·s et universités

02. Un programme sélectif, qui porte une attention particulière à la diversité des profils des bénéficiaires des bourses, sans pour autant parvenir à un équilibre, en particulier entre les femmes et les hommes et entre les différentes nationalités.

Les conditions d'éligibilité du programme, bien qu'elles fixent un certain nombre de contraintes fortes (diplôme du 2nd cycle, expérience professionnelle, résidence dans un pays partenaire...) laissent la possibilité à des personnes aux profils très variés de candidater. Le grand nombre de candidat·e·s – qui souligne l'attractivité du dispositif - amène les responsables de formations CSI à procéder à une sélection relativement drastique des candidat·e·s. L'analyse des profils des bénéficiaires des bourses CSI révèle un certain nombre de tendances notables, en particulier (1) l'importante surreprésentation des ressortissant·e·s de certains pays (RDC, Cameroun, Bénin, Haïti...) et (2) la non-parité entre hommes et femmes, les femmes étant minoritaires. Malgré les efforts réalisés par les responsables de formations CSI pour équilibrer les effectifs de leurs formations (parité h/f, diversification des pays d'origine...), ces écarts persistent en raison des volumes de candidatures qui sont eux-mêmes très variables. La propension des un·e·s et des autres à candidater dépend elle-même de facteurs multiples tels que : la proportion respective des hommes et des femmes en activité professionnelle qualifiée dans les différents pays, la langue officielle du pays, la présence de réseaux d'anciens bénéficiaires des bourses dans les pays partenaires... Par ailleurs, concernant l'accès des femmes au dispositif, un plus faible taux d'accès à l'enseignement supérieur et des contraintes familiales plus importantes constituent par ailleurs des freins spécifiques à leur accès au programme CSI.

03. Une articulation avec d'autres dispositifs de coopération au développement qui mériterait d'être renforcée pour enrichir l'opérationnalité des formations, affirmer davantage la dimension « Coopération au développement » et démultiplier les effets.

Le programme CSI ne s'articule que partiellement avec les autres dispositifs intervenant sur le champ de la coopération au développement, alors même que l'ARES dispose d'un catalogue élargi de dispositifs et que des articulations renforcées avec ces derniers permettraient notamment d'apporter des opportunités de mise en pratique des compétences acquises. Si la synergie entre le programme CSI et le programme « Chaires du Sud » est déjà bien établie, la synergie avec les autres programmes de l'ARES apparaît plus complexe à

mettre en œuvre, dans une organisation interne de l'ARES qui gère distinctement le programme CSI dans le groupe Belgique et la plupart des autres programmes dans des groupes pays. Une certaine segmentation des procédures de soumissionnement des différents projets peut ici constituer un frein aux synergies souhaitables. On note par ailleurs que les ressources humaines limitées dont disposent les responsables de formations CSI sont un frein significatif au développement d'autres projets de coopération au développement.

04. Un programme financièrement bien doté, dont l'efficience pourrait être accrue pour mieux répondre à des besoins d'amélioration souhaitables et pour favoriser une visibilité budgétaire plus claire.

Le financement sur une base forfaitaire par étudiant·e ne permet pas la prise en charge de coûts spécifiques à des modalités pédagogiques originales et adaptées aux formations CSI (notamment pour développer la « dimension Sud » - stages pratiques, séminaires au Sud...), ainsi que ceux nécessaires à une coordination pédagogique suffisante. L'absence de financement sur la base d'un budget attaché au projet de chaque formation ne permet pas, en outre, à leur responsable d'en assumer une gestion autonome et transparente, dont l'essentiel est « noyé » dans celle globale des universités. La règle de partenariat interuniversitaire obligatoire au nord dans la conduite des formations constitue quant à elle une contrainte potentiellement coûteuse même si le mode de financement ne permet pas de le mesurer précisément. Enfin le système de bourses uniformes et sans disposition pour prendre en compte les situations sociales ou familiales différenciées, attaché aux formations CSI apparaît à la fois rigide, de moins en moins courant dans les systèmes « intégrés » comparables et potentiellement inéquitable (situations familiales et coût de la vie supérieur à Bruxelles, par exemple).

05. Un programme qui a des effets concrets et positifs sur les bénéficiaires, mais qui gagnerait à renforcer sa dimension « animation du réseau », aussi bien pendant qu'après le déroulement de la formation, afin de renforcer la durabilité de ses effets et la visibilité sur ces derniers.

Le programme CSI a des effets concrets et bénéfiques sur les boursières et boursiers, qui soulignent en particulier l'acquisition de connaissances et de compétences, l'enrichissement de leur réseau, ou encore des évolutions de carrière rendues possibles par la participation au programme CSI. Certains anciens étudiant·e·s ont pu apporter des changements concrets dans leurs institutions et/ou entreprises et devenir ainsi de véritables actrices et acteurs de changement dans leurs pays d'origine.

Les anciens bénéficiaires des bourses interrogé·e·s font en revanche part d'une satisfaction plus limitée quant à la dimension « réseau de boursiers CSI », qui reste peu développée dans le cadre du dispositif. Si l'Event boursiers semble être fortement apprécié par les étudiant·e·s CSI, le fait qu'il soit le seul événement commun interroge, et semble être un « point de déception » parmi les étudiant·e·s, qui ont peu l'occasion de se rencontrer (en inter-formations) lors de leurs séjours. Si nombre d'ancien·ne·s étudiant·e·s se retrouvent à l'issue de leur formation dans des réseaux informels, animés via les réseaux sociaux, on note cependant que ni l'ARES, ni les responsables de formations CSI, ne sont activement impliqué·e·s dans l'animation de ces réseaux.

Il existe pourtant, pour l'ARES, un enjeu de suivi des boursières et boursiers, notamment pour connaître et valoriser le devenir et la suite du parcours des ancien·ne·s bénéficiaires des bourses, mais également pour établir des liens durables entre ces derniers et les acteurs institutionnels belges (universités partenaires, acteur·rice·s de la coopération au développement et de la diplomatie...).

- 06. Un programme ARES CSI de formation universitaire de haut niveau (master...) qui mérite aujourd'hui d'être amplifié et complété par l'encouragement à une offre de formation des HE et ESA (master, bachelier) pour répondre aux besoins de compétences et de qualification intermédiaires des pays en développement.**

05.2 / RECOMMANDATIONS

L'exercice d'évaluation permet de dégager 8 grandes recommandations organisées autour de 5 axes clefs :

01. Positionnement du programme CSI en matière de contenus et modalités de formations
02. Ciblage des publics et animation des réseaux de boursiers et anciens boursiers
03. Articulation du programme CSI avec les acteurs et dispositifs de la coopération au développement
04. Financement et contraintes organisationnelles
05. Extension du programme CSI aux HE/ESA

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
<p>Positionnement du programme CSI en matière de contenus et modalités de formations</p>	<p>Renforcer et promouvoir l'identité globale du programme CSI</p> <p>Définir des partis-pris plus affirmés dans la commande de formation CSI</p> <p>Développer la dimension professionnalisante et la pratique de la coopération au développement dans</p>	<p>1. Porter un positionnement plus affirmé vis-à-vis des attentes en matière de contenus et de modalités des formations CSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En réaffirmant les enjeux de coopération au développement comme « dénominateur commun » de toutes les formations CSI : <ul style="list-style-type: none"> i. Exiger des porteur-euse-s de projets de formation de définir précisément la place accordée aux thématiques « coopération au développement » dans leurs dossiers de candidature ii. Prioriser les porteuses et porteurs de projet présentant une expérience avérée en matière de coopération au développement, notamment dans le développement de partenariats avec des EES du Sud ou à travers le portage de projets de coopération ARES ou avec d'autres acteurs belges (DGD, ONG...). ○ En réaffirmant la vocation professionnalisante des formations CSI notamment des masters de spécialisation, en réponse aux besoins spécifiques des publics cibles, qui sont des professionnel-le-s : <ul style="list-style-type: none"> i. Prioriser les projets de formation qui incluent des modalités pédagogiques axées sur la mise en pratique (réalisation d'un stage 	<p>ARES CCD</p> <p><i>(Appel à propositions de formation - Orientations stratégiques et balises / Appel à propositions de Cours et Stages - Formulaire de proposition de formation)</i></p>

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
	les contenus des formations CSI	<p>pratique, visites d'entreprises, implication des étudiant-e-s dans la conduite de projets de coopération-développement...).</p> <p>ii. Explorer l'ouverture des CSI aux bacheliers via les HE et ESA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En réaffirmant la langue française comme facteur de différenciation et d'attractivité : <ul style="list-style-type: none"> i. S'assurer qu'une majorité de formations retenues a pour langue d'enseignement le français, sans rendre cette condition exclusive pour autant. 	
Ciblage des publics et animation des réseaux de boursiers et anciens boursiers	<p>Confirmer les objectifs d'équilibre et de mixité des publics bénéficiaires des formations CSI</p> <p>Soutenir et développer la communication en réseaux des différents actrices, acteurs et bénéficiaires du programme CSI</p>	<p>2. Encourager, dans l'appel à candidatures, les modalités pédagogiques innovantes (ex : cours à distance) favorisant (à moindres coûts) l'apport d'expériences des pays du sud sur les thèmes de formation traités.</p> <p>3. Mettre en œuvre des initiatives pour diversifier davantage les profils des étudiant-e-s au sein des formations CSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser les candidatures féminines : <ul style="list-style-type: none"> i. Etudier la possibilité d'assouplir les conditions d'admissibilité pour les femmes aux formations CSI, notamment en révisant l'obligation pour elles d'avoir 2 années d'expérience professionnelle préalables et/ou en reportant, par exemple, à 45 ans l'âge limite pour les femmes. ii. Déployer des campagnes de communication visant spécifiquement les femmes dans les pays partenaires, en particulier dans les pays où le taux de candidatures féminines est le moins importants (Mali, Guinée, Niger, Ethiopie, Tchad, Bénin, Burkina-Faso, RDCongo...) ○ Mettre en place des actions pour développer les candidatures de ressortissant-e-s des pays moins représentés (Asie, Amérique du Sud) en déployant des campagnes de communication spécifiques dans les pays concernés, en s'appuyant sur les réseaux diplomatiques et universitaires locaux. 	<p>ARES CCD et porteur-euse-s de projets de CSI</p> <p>Responsables des formations CSI</p>

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Au sein des MS CSI, favoriser une mixité entre étudiant.e-s bénéficiaires des bourses CSI et étudiant.e-s du Nord, en priorisant, dans le processus de sélection, les MS qui prévoient et favorisent un recrutement mixte. 	
		<p>4. Renforcer l'animation du réseau des bénéficiaires de bourses CSI mise en place par l'ARES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pendant la formation : <ul style="list-style-type: none"> i. Développer, chaque année, plusieurs évènements de type « Event boursiers », en favorisant le présentiel, afin de créer des temps forts de rencontre entre bénéficiaires des bourses, en conviant également des partenaires du programme CSI, des actrices et acteurs de la coopération au développement ; ii. Inciter et outiller les boursiers CSI dans l'auto animation de leur réseau, par exemple à travers l'élaboration et la diffusion d'une revue / newsletter créée par les étudiant.e-s. ○ Après la formation : <ul style="list-style-type: none"> i. Réaliser une enquête annuelle auprès de l'ensemble des anciens bénéficiaires des bourses CSI afin de suivre leurs parcours et actualiser leurs coordonnées ; ii. Etudier, en lien avec les réseaux diplomatiques (DGD, WBI), l'opportunité de mettre en place des évènements permettant de faire vivre des réseaux d'ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES CSI dans les pays partenaires (a minima, les rendre destinataires des informations diffusées par les acteurs de la coopération et diplomatie belges). 	<p>ARES, responsables des formations CSI, universités belges et réseaux diplomatiques (DGD/WBI)</p>

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
Articulation du programme CSI avec les acteurs et dispositifs de la coopération au développement	<p>Développer les articulations du programme CSI avec les autres politiques</p> <p>Développer les articulations du programmes CSI avec les autres instruments de la coopération au développement</p>	<p>5. Renforcer l'implication des acteurs institutionnels, associatifs et universitaires de la coopération au développement (DGD, WBI, ONG universitaires et EES du Sud) aux différentes étapes de la mise en œuvre du programme CSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la communication sur le dispositif, en amont des périodes de candidatures, en ciblant particulièrement les femmes et les ressortissant·e·s des pays les moins représentés parmi les bénéficiaires des bourses CSI (Asie, Amérique du Sud) ; ○ Dans l'animation de réseaux d'actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses, avec une implication à la fois : <ul style="list-style-type: none"> i. Pendant la formation : participation, voire organisation, d'évènements d'animation du réseau ; intervention dans les formations ; soumission de projets pour les étudiant·e·s, offres de stages... ii. Après la formation : animation du réseau d'ancien·ne·s bénéficiaires des bourses CSI dans les pays partenaires, diffusion d'information sur des opportunités d'activités et d'emploi... ○ Dans l'organisation ou implication dans des actions d'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) en direction des étudiant·e·s des cours et masters CSI. 	<p>ARES CCD, en lien avec des acteurs institutionnels, associatifs et universitaires de la coopération au développement (DGD, WBI, ONG universitaires et EES du Sud)</p>
		<p>6. Renforcer l'articulation entre le programme CSI et les autres instruments de l'ARES afin d'enrichir les programmes pédagogiques et renforcer entre les responsables de formation CSI et les EES du Sud impliqué·e·s dans des projets ARES, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le maintien d'un recours aisé au dispositif « Chaires du Sud » par les responsables de formations CSI, en élargissant éventuellement les marges de manœuvre des responsables de formations (ex : modalités d'intervention présentielle ou à distance, interventions d'ancien·ne·s bénéficiaires des bourses avec des profils moins académiques...); ○ L'incitation des responsables de formations CSI à articuler davantage les formations CSI aux autres dispositifs ARES (Projets d'Initiative innovante, PFS, PRD) : 	<p>ARES et responsables des formations CSI</p>

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
		<ul style="list-style-type: none"> i. En valorisant le recours / la volonté de recourir à d'autres projets ARES dans la phase de candidature ; ii. En facilitant les procédures administratives des responsables de formations CSI dans la mobilisation des autres instruments ARES. 	
Financement et contraintes organisationnelles	<p>Favoriser la transparence et la responsabilité de gestion des projets de formation CSI par un mode de financement différencié selon les projets</p> <p>Envisager un système de bourses associées au programme CSI avec des montants variables</p>	<p>7. Envisager le financement des formations CSI sur la base d'un budget global « sur projet » (indépendant du nombre de boursiers CSI inscrits), offrant une stabilité et une visibilité plus importante aux responsables de formation en matière budgétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les EES à afficher une plus grande transparence concernant le fléchage des dépenses auxquelles les financements ARES CSI sont dédiés, et à qualifier les plus-values spécifiques financées par l'ARES CSI dans le cadre de ces formations, en spécifiant notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. Les coûts spécifiques de la coordination organisationnelle et pédagogique ; ii. Les frais liés aux activités spécifiques prévues (ex : visites, séminaires, déplacement...); iii. Les coûts liés au développement de partenariats avec des organisations / EES du Sud. ○ Assouplir l'obligation de partenariat inter-universitaire dans le montage des projets de formation CSI, afin de prévenir le risque de disparition de certaines formations CSI (au regard de la difficulté exprimée par nombre de responsables de formations CSI de trouver des « successeurs »). ○ Introduire une part de variabilité des bourses CSI, afin de prendre en compte les différences en matière de coûts de la vie entre les différentes villes (en particulier le coût supérieur des loyers à Bruxelles) et la situation familiale des bénéficiaires (en particulier pour les femmes enceintes). 	<p>ARES CCD</p>

AXES THÉMATIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PRÉCONISATIONS	QUI ?
<p>Extension du programme CSI aux HE/ESA</p>	<p>Favoriser le développement d'une offre de formation des HE et ESA pour répondre aux besoins de compétences et de qualification intermédiaires des pays en développement</p>	<p>8. Favoriser le développement d'une offre de formation des HE et ESA pour répondre aux besoins de compétences et de qualification intermédiaires des pays en développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer, sur des lignes budgétaires propres, des programmes spécifiques de CSI pour les HE et ESA, dont les objectifs visent la formation de cadres intermédiaires et de technicien-ne-s supérieur-e-s, voire la formation de formateurs et formatrices. ○ Envisager la construction d'une offre des HE et ESA sur plusieurs formats possibles (parcours individualisés de formation, sessions de formation collective (stages courts), participation à des formations continuées pertinentes déjà existantes dans les HE). ○ Avancer vers la mise en place d'un catalogue de formations CSI à partir des propositions des écoles sur appel à projet de l'ARES. ○ Envisager des modalités de financement ARES CSI pour des actions (préparatoires) de prospection de partenariat au sud, de soutien à développement de projets... devant aboutir à la construction de formations CSI ○ Prévoir au niveau de l'ARES une communication spécifique sur l'offre de formation CSI ainsi construite à travers le réseau de la coopération belge. 	<p>ARES</p>

06. ANNEXES

06.1 / ANNEXE 1 : LES DISPOSITIFS ET AIDES FINANCÉS PAR L'ARES CCD

Dispositifs	Précisions
<p>Appui à la gouvernance et la stratégie des EES des Pays du Sud</p>	<p>Avec l'Appui institutionnel (AI), l'ARES vise à soutenir le développement institutionnel d'établissements d'enseignement supérieur au Sud, définis comme partenaires de l'ARES. L'Appui institutionnel consiste en l'élaboration de programmes de renforcement des capacités d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire sur base de ses priorités, en conjuguant les dimensions d'enseignement, de recherche et de services à la société. Ces programmes sont menés et gérés en partenariat par une équipe de professeurs d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire de l'ARES au Sud et une équipe de professeurs issus d'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique. On compte actuellement 16 partenariats de renforcement institutionnel et d'appui à la gouvernance académique.</p>
	<p>UniversiTIC vise à soutenir huit institutions universitaires de la RD Congo et du Burundi dans leurs capacités d'enseignement, de recherche et de gestion, au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p>
<p>Soutien à des projets de recherche</p>	<p>Projets de recherche pour le développement (PRD) : financement de projets de recherche ou de diffusion des connaissances issus d'une initiative conjointe Nord-Sud, autour d'une problématique de développement locale, nationale voire régionale. Ces financements permettent de renforcer les capacités de recherche d'une institution d'enseignement supérieur partenaire pour traiter une problématique clé de développement locale, nationale voire régionale.</p>
	<p>Les « policy supporting research » (PSR) soutiennent des projets de recherche visant à contribuer à alimenter la prise de décision au sein de la DGD et de contribuer à la professionnalisation et à l'amélioration continue de la qualité et de l'impact de l'aide publique belge au développement. L'instrument doit également contribuer à la visibilité internationale de l'expertise académique belge en matière de coopération au développement.</p>
	<p>Projets de formation Sud (PFS) : financement de projets d'appui à ou de création de formation supérieure, issus d'une initiative conjointe Nord-Sud en réponse à un besoin de formation identifié dans la société locale ou régionale. Un PFS est</p>

	<p>mené en partenariat entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique, et un établissement d'enseignement supérieur partenaire dans un des 18 pays de concentration de l'ARES.</p>
<p>Les cours et stages internationaux sont des formations (master de spécialisation ou stage) dispensées dans les universités francophones de Belgique, qui se caractérisent par leur ouverture à des problématiques spécifiques du développement et pertinentes eu égard aux besoins des PED, telles que, par exemple, la santé publique, la microfinance, les transports et la logistique, ...</p> <p>*Voir détails infra</p>	
<p>Une expérience (non prévue au programme initial) de stages internationaux pour des étudiant-e-s du Sud, réalisés par les Hautes Ecoles et les ESA, a été initiée depuis 2016, sur des crédits spécifiques.</p>	
<p>La Bourse postdoctorale Élan offre à de jeunes docteurs, fraîchement réintégrés dans leur institution d'origine après avoir bénéficié d'un financement de l'ARES et ayant réalisé leur thèse de doctorat sous la supervision d'un promoteur ou co-promoteur d'une institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un soutien leur permettant de maintenir la dynamique académique acquise sous forme de projet de recherche ou d'enseignement mené localement.</p>	
<p>Les Bourses SOFT sont des bourses ponctuelles octroyées à des ressortissants des PED réalisant une thèse de doctorat en partie dans une université francophone de Belgique et en partie dans une université du sud, afin de finaliser leur thèse en Belgique.</p>	
<p>Les bourses de voyage sont octroyées à des étudiant-e-s d'établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser un séjour dans un pays en développement dans le cadre d'un stage ou d'un travail de fin d'études sur un sujet relatif à une thématique de développement. En moyenne, 170 étudiant-e-s bénéficient, chaque année, du soutien financier de l'ARES qui couvre les frais de déplacement international des boursiers – en tout ou en partie –, et, parfois, une allocation de subsistance.</p>	
<p>L'outil frais de formation est un instrument couvrant partiellement les frais exposés par les universités dans le cadre de l'accueil des étudiant-e-s des pays en développement (boursiers ou non de l'ARES ou d'autres acteurs de la coopération au développement). Une priorité est accordée aux boursiers des organismes belges de coopération au développement, aux troisièmes cycles et aux études doctorales.</p>	

	<p>Les chaires Sud : chaque année, l'ARES-CCD encourage l'intervention d'experts du Sud, dans les cours et stages internationaux qu'elle finance, en y consacrant un budget spécifique.</p>
	<p>Des bourses sont spécifiquement adressées aux étudiant·e·s de PED inscrits dans des formations relevant des Cours et stages internationaux.</p> <p>*Voir détails infra</p>
	<p>Avec les Projets d'Initiative innovante, l'ARES finance de petits projets de coopération nés d'une initiative de type bottom-up qui apportent de nouvelles formes de réponse à une problématique donnée et qui peuvent être autosuffisants ou constituer l'amorce de projets ultérieurs plus importants. Ils peuvent être l'occasion d'initier une nouvelle collaboration Nord-Sud et se conçoivent donc aussi comme une fenêtre d'opportunité pour permettre une évolutivité encadrée du principe de concentration des moyens. La prise en charge de l'ARES est comprise entre 50 000 et 75 000 €.</p>
	<p>Les microprojets étudiant·e·s offrent la possibilité de mettre en place un projet dans un pays du Sud, en partenariat avec des étudiant·e·s d'un pays en développement. L'ARES offre un soutien financier pouvant aller jusqu'à 15 000 € par Microprojet étudiant·e·s.</p>
	<p>Financement d'actions de sensibilisation au développement sur les campus, permettant à des étudiant·e·s de partager leur expérience, conscientiser d'autres étudiant·e·s, les convaincre de la plus-value de l'aide au développement en organisant des activités sur des campus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>Un projet sélectionné dans le cadre de cette activité peut bénéficier d'un financement compris entre 1 500 € et 4 500 €. Ce financement sert à couvrir toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du projet.</p>

06.2 / ANNEXE 2 : LISTE DES STAGES ET COURS INTERNATIONAUX

Liste des Masters de spécialisation « CSI »		
Intitulé	Domaine	Université porteuse/ Etablissement partenaire
Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture (sciences)	Sciences et sciences vétérinaires	Université de Liège/ Université de Namur
Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires dans les pays du Sud (sciences vétérinaires)	Sciences et sciences vétérinaires	Université de Liège/ Universités de Namur et ULB
Master de spécialisation en Sciences de la santé publique - Méthodes de recherche appliquées à la santé globale (sciences de la santé publique)	Sciences de la santé et santé publique	Université Catholique de Louvain (UCLouvain)/ ULB
Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique /Specialized master in public health methodology (sciences de la santé publique)	Sciences de la santé et santé publique	Université Libre de Bruxelles (ULB)/ UCLouvain - UMONS
Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement	Sciences agronomiques et ingénierie biologique	Université de Liège/ UCLouvain
Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain	Sciences agronomiques et ingénierie biologique	Université de Liège/ HE Charlemagne
Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes	Sciences de l'ingénieur et technologie	Université de Liège/ UCLouvain
Master de spécialisation en transport et logistique	Sciences de l'ingénieur et technologie	Université Libre de Bruxelles (ULB) / U Liège et U Namur
Master de spécialisation en développement, environnement et société (sciences politiques et sociales)	Sciences politiques et sociales et sciences juridiques	Université Catholique de Louvain (UCL) / U Liège
Master de spécialisation en droits de l'homme (sciences juridiques)	Sciences politiques et sociales et sciences juridiques	Université Saint-Louis – Bruxelles (USLB) / UCLouvain et U Namur

Master de spécialisation en Microfinance / Specialized master in microfinance	Sciences économiques et de gestion	Université Libre de Bruxelles (ULB)/ U Mons
Master de spécialisation en économie internationale et du développement / Specialized master in international and development economics	Sciences économiques et de gestion	Université de Namur/ UCLouvain
Master de spécialisation en médecine transfusionnelle	Sciences de la santé et santé publique	Université Libre de Bruxelles (ULB) / UCLouvain et U Liège

Liste des Masters stages « CSI »		
Intitulé	Domaine	Université
Stage en contrôle qualité et assurance qualité des médicaments et produits de santé	Sciences de la santé et santé publique	Université de Liège
Stage Initiation à la recherche pour le renforcement des systèmes de santé	Sciences de la santé et santé publique	Université Libre de Bruxelles (ULB)
Stage méthodologique en appui à l'innovation en agriculture familial	Sciences agronomiques et ingénierie biologique	Université de Liège
Stage en Valorisation des ressources secondaires pour une construction durable	Sciences de l'ingénieur et technologie	Université de Liège
Stage en système d'information géographique libre	Géographie	Université Libre de Bruxelles (ULB)

06.3 / ANNEXE 3 : LISTE DES ENTRETIENS ET FOCUS-GROUPS

- » 17 décembre 2019 :
 - Entretien avec Maryvonne Aubry, Noémie Nyst et Camille Roegiers – gestionnaires ARES
 - Entretien avec Benoit Haut (président CCD)
 - Entretien avec Hédia Hadjaj Castro - Directrice Coopération au développement ARES
 - Entretien avec Vincent Wertz (ancien président CCD)
- » 18 décembre 2019 :
 - Entretien avec des représentants de Uni4coop
- » 8 janvier 2020 :
 - Entretien avec des représentants du VLIR
- » 9 janvier 2020 :
 - Entretien avec des représentants de l'IMT
 - Rencontre avec des représentants d'ESA et HE
- » 13 janvier 2020 :
 - Entretien avec représentants d'ENABEL
- » 23 janvier 2020 :
 - Entretien avec le responsable pédagogique du Master MODEV (Campus AFD)
- » 18 février 2020 :
 - Entretien représentant WBI
- » 19 février 2020 :
 - Entretien représentants DGD

Focus groups dans les universités :

- » Université de Liège : 10 janvier 2020
- » ULB : 14 janvier 2020
- » Université de Namur : 17 janvier 2020
- » UCLouvain et USLB : 17 janvier 2020